

REEMPLACEMENT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

296 Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

architecte architect

ingénieur en structure structural engineer

ingénieur civil civil engineer

client

sceaux stamps



NOTES GÉNÉRALES

- ACCÈS AU SITE ET IDENTIFICATION**
 - 1. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UN REGISTRE COMPLET DE TOUS LES TRAVAILLEURS AYANT BESOIN D'ACCÉDER AU BÂTIMENT. CE REGISTRE DOIT ÊTRE REMIS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU SYNDICAT ET MIS À JOUR EN TEMPS RÉEL POUR TOUTE MODIFICATION.
 - 2. TOUS LES TRAVAILLEURS DOIVENT ÊTRE CLAIREMENT IDENTIFIÉS, SELON LA FORME D'IDENTIFICATION CONVENUE AVEC LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DU SYNDICAT.
 - 3. TOUS LES VÉHICULES STATIONNÉS SUR LE SITE DOIVENT PORTER L'IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR.
- RÈGLES D'UTILISATION DES LIEUX**
 - 2.1. LES TRAVAILLEURS DE L'ENTREPRENEUR NE SONT PAS AUTORISÉS À UTILISER LES ESPACES COMMUNS DU BÂTIMENT.
 - 2.2. L'UTILISATION DES TOILETTES DU BÂTIMENT EST STRICTEMENT INTERDITE. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR DES TOILETTES CHIMIQUES POUR SES TRAVAILLEURS.
 - 2.3. UN ESPACE D'ENTREPOSAGE SUR LE SITE SERA ATTRIBUÉ À L'ENTREPRENEUR.
 - 2.4. L'ENTREPRENEUR DOIT FOURNIR UNE BENNE À DÉCHETS SUR LE SITE. L'EMPLACEMENT DOIT ÊTRE COORDONNÉ AVEC LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AVANT SON INSTALLATION.
- COORDINATION ET PLANIFICATION DES TRAVAUX**
 - 3.1. TOUS LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER L'EMPLACEMENT ET LES DIMENSIONS DES ÉQUIPEMENTS EXISTANTS AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.
 - 3.2. TOUTES LES NOUVELLES INSTALLATIONS D'ÉQUIPEMENTS ET DE TUYAUTERIES DOIVENT ÊTRE COORDONNÉES AVEC LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES EXISTANTS.
 - 3.3. FOURNIR ET INSTALLER TOUS LES MATERIAUX, ÉQUIPEMENTS, Outils ET LA MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE NÉCESSAIRES POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX, CONFORMÉMENT AUX PLANS ET AU DEVIS MÉCANIQUE.
- PROTECTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES**
 - 4.1. PRÉSERVER ET PROTÉGÉR ADEQUATEMENT LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES EXISTANTS CONTRE TOUTE DÉGRADATION OU BRIS DURANT LA RÉALISATION DU PROJET.
 - 4.2. À LA FIN DES TRAVAUX, L'ENTREPRENEUR DOIT ASSURER LA PROPRIÉTÉ DES LIEUX ET REMPLACER OU RÉPARER TOUT ÉLÉMENT ENDOMMAGÉ DURANT LA CONSTRUCTION.
 - 4.3. TOUS LES BRIS ET LES REPRÉSES DE DALLES DE BÉTON EXISTANTES LIÉS AUX TRAVAUX SONT À LA CHARGE DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.
- TRAVAUX NÉCESSITANT DES INTERRUPTIONS OU PERMISSIONS SPÉCIALES**
 - 5.1. LORSQU'UNE FERMETURE OU UNE INTERRUPTION DE SYSTÈMES EST NÉCESSAIRE, ELLE DOIT ÊTRE RÉALISÉE DE FAÇON À MINIMISER LA DURÉE D'ARRÊT. LES SYSTÈMES DOIVENT ÊTRE PLACEMENT OPÉRATIONNELS CHAQUE MATIN QU'LE BÂTIMENT EST OCCUPÉ.
 - 5.2. LES INTERRUPTIONS DOVENT AVOIR LIEU EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OCCUPATION (SOIR, NUIT, FIN DE SEMAINE) ET ÊTRE COORDONNÉES AVEC LE PERSONNEL SUR PLACE.
 - 5.3. TOUTE COUPE D'EAU DOIT ÊTRE PLANIFIÉE AU MOINS 24 HEURES À L'AVANCE ET APPROUVE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AVANT SON EXÉCUTION.
 - 5.4. TOUS LES TRAVAUX DE Soudage DOVENT ÊTRE PLANIFIÉS AU MOINS 24 HEURES À L'AVANCE ET APPROUVE PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AVANT L'UR EXÉCUTION.
 - 5.5. POUR LES TRAVAUX DE Soudage, OBTENIR UN PERMIS AUPRÈS DU GESTIONNAIRE DU BÂTIMENT ET LES EXÉCUTER EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OCCUPATION.
 - 5.6. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA DÉSACTIVATION DU SYSTÈME D'ALARME INCENDIE LORSQUE REQUIS ET DOIT PRÉVOIR UN SERVICE DE SURVEILLANCE INCENDIE (« FIRE WATCH ») DURANT TOUTE LA PÉRIODE DE DÉSACTIVATION.

IDENTIFICATIONS
IDENTIFICATION GRILLES ET DIFFUSEURS
DIMENSION L/S OU PCM
DÉBIT D'AIR
ÉQUIPEMENT DE PLOMBERIE
CE : CHAUFFE EAU CH : CHAUFFERE DAR : DISPOSITIF ANTI REFOULEMENT DP : DRAIN DE PLANCHER P : POMPE
ÉQUIPEMENT DE VENTILATION
UT : UNITÉ DE TOIT EVP : EVAPORATEUR CND : CONDENSATEUR VRE : VENTILATEUR DE RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE P : PERSIENNE BT : BOÎTE TERMINALE

TUYAUTERIES
NOUVELLE TUYAUTERIE (LIGNE FONCÉE PLEINE)
TUYAUTERIE À ENLEVER (LIGNE PÂLE POINTILLÉE)
TUYAUTERIE SOUS DALLE
EAU FROIDE DOMESTIQUE (EFD)
EAU CHAUDE DOMESTIQUE (ECD)
S DRAINAGE SANITAIRE HORS SOL
S DRAINAGE SANITAIRE SOUS LE SOL
V ÉVENT
C TUYAUTERIE D'EAU CONDENSÉE
GN TUYAUTERIE DE GAZ NATUREL
AEC ALIMENTATION: EAU DE CHAUFFAGE
REC RETOUR; EAU DE CHAUFFAGE

ÉQUIPEMENTS TUYAUTERIES
ÉQUIPEMENT À ENLEVER (LIGNE PÂLE POINTILLÉE)
TUYAUTERIE VERS LE BAS (EB)
TUYAUTERIE VERS LE HAUT (EH)
SIPHON
SOUPAPE À BILLE
SOUPAPE DE SURETÉ
SOUPAPE D'ARRÊT GAZ
CLAPET DE RETENUE
DRAIN DE PLANCHER
DRAIN DE PLANCHER ENTONNÉ
REGARD DE NETTOYAGE
BOUCHON
RACCORD UNION
TAMIS
POMPE
SONDE DE TEMPÉRATURE
SONDE DE PRESSION

VENTILATION
ALIMENTATION: VERS LE HAUT
ALIMENTATION: VERS LE BAS
RETOUR/ÉVACUATION: VERS LE HAUT
RETOUR/ÉVACUATION: VERS LE BAS
CONDUIT CIRCULAIRE (VOIR DEVIS POUR ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE)
CONDUIT (VOIR DEVIS POUR ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE)
DIFFUSEUR CARRÉ 4 VOIES
GRILLE DE RETOUR

LISTE DES DESSINS	EMIS	IDENT. TITRE
	✓	MÉCANIQUE - LÉGENDES - LISTE DES DESSINS - PLAN CLÉ
	✓	MÉCANIQUE - PRÉSCRIPTIONS
	✓	MÉCANIQUE - PRÉSCRIPTIONS (SUITE)
	✓	MÉCANIQUE - PLOMBERIE ET HYDRONIQUE - PLAN DU RDC - DÉMOLITION
	✓	MÉCANIQUE - PLOMBERIE ET HYDRONIQUE - PLAN DU RDC - AMÉNAGEMENT
	✓	MÉCANIQUE - C.V.C.A. - PLAN DU RDC ET TOIT - DÉMOLITION
	✓	MÉCANIQUE - C.V.C.A. - PLAN DU RDC ET TOIT - AMÉNAGEMENT
	✓	MÉCANIQUE - C.V.C.A. - TABLEAUX - DÉTAILS
	✓	MÉCANIQUE - C.V.C.A. - CONTRÔLES

RÉGULATION AUTOMATIQUE
THERMOSTAT DE PIÈCE
FILAGE DE CONTRÔLE

REEMPLACEMENT DES SYSTÈMES MÉCANIQUES

296 Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

titre title

MÉCANIQUE PLAN CLÉ LÉGENDES LISTE DES DESSINS

dessiné par / drawn by M. SERVANT	no. de contrat / contract no. KK25-054
conçu par / designed by R. CHARTRAND, ING.	date OCTOBRE 2025
approuvé par / approved by R. CHARTRAND, ING.	plan no. / drawing no.
échelle / scale AUCUNE	M01

PRESCRIPTIONS

PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES EN MÉCANIQUE	
<p>1.1 ANALYSE DES DEVIS, DES PLANS ET VISITE DES LIEUX DE TRAVAUX</p> <p>L'ENTREPRENEUR DOIT PRENDRE CONNAISSANCE DES LIEUX AVANT DE COMMENCER SA SOUMISSION AFIN DE SE FAMILIARISER AVEC L'ENVIRONNEMENT EXISTANT QUI PEUT NUIRE À L'EXÉCUTION DU PROJET. IL POURRA AUSSI, PAR LA SUITE, FAIRE LA DEMANDE POUR UNE SECONDE VISITE. AUCUN FRAIS SUPPLÉMENTAIRE NE SERA ACCORDÉ SUR LA CONDITION DES TRAVAUX SI UN ENTREPRENEUR MANQUE À CE POINT. EN CAS D'ERRERES OU D'OMISSIONS, L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ, LORS DE SON EXAMEN DES DOCUMENTS DE SOUMISSION, D'AVERTIR LES PERSONNES RESPONSABLES AFIN QU'ELLES PUSSENT EFFECTUER LES CLARIFICATIONS ET/OU CORRECTIONS NECESSAIRES.</p> <p>EN AUCUN TEMPS, ON NE DOIT MESURER LES DESSINS EN VUE D'OBtenir LES DIMENSIONS RÉELLES, SAUF SILES SONT COTÉS.</p> <p>AU BESOIN, L'INTERPRÉTATION DE L'INGÉNIER fait PAR L'ENTREPRENEUR DOIT Être OBTENUE AVANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX AMBIGÜ. CAR CELUI-CI ORDONNERA QUE LES TRAVAUX SOIENT DÉFAIS ET REFaIS CORRECTEMENT AUX FRAIS DE L'ENTREPRENEUR QUI AURA ANTICIPÉ INCORRECTEMENT LA DÉCISION DE L'INGÉNIER.</p> <p>TOUS LES ADDENDAS FERONT PARTIE DES DOCUMENTS DE SOUMISSION.</p> <p>1.2 NORMALISATION, CODES, SÉCURITÉ & PERMIS</p> <p>TOUS LES TRAVAUX RELATIFS AUX PLANS ET DEVIS DEVONT Être ACCOMPUIS SELON LES DERNIÈRES ÉDITIONS DES CODES ET RÈGLEMENTS PERTINENTS ÉTABLIS PAR LES COMMISSIONS MUNICIPALES, PROVINCIALES ET FÉDÉRALES. TOUS LES TRAVAUX DEVONT AUSSI RESPECTER LES RÈGLES DE L'ART QUANT À LEUR INSTALLATION ET À LEUR DISPOSITION.</p> <p>L'ENTREPRENEUR DEVRA SE PROCURER À SES FRAIS TOUS LES PERMIS REQUIS AFIN D'ACCOMPLIR TOUS LES TRAVAUX SELON LES NORMES ET LES LOIS EN VIGUEUR.</p> <p>L'ENTREPRENEUR DEVRA S'ASSURER QUE TOUS LES TRAVAUX EXÉCUTÉS SUR LE PROJET CORRESPONDENT AUX DERNIÈRES ÉDITIONS ET BULLETINS DE RÉVISIONS DES LOIS, CODES ET RÈGLEMENTS EN VIGUEUR.</p> <ul style="list-style-type: none"> • "LOIS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL"; • "RÈGLEMENTS SUR LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX"; • "CODE DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION". <p>L'ENTREPRENEUR DEVRA AUSSI S'ASSURER QUE SA MAIN D'OEUVRE POSSÈDE LES QUALIFICATIONS REQUES POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX.</p> <p>1.3 EQUIVALENCES</p> <p>L'ENTREPRENEUR POURRA PROPOSER, CINQ (5) JOURS AVANT LA FIN DES SOUMISSIONS, DES EQUIVALENCES POUR CHACUN DES NOUVEAUX EQUIPEMENTS. TOUTES LES EQUIVALENCES DEVONT Être APPROUVEES PAR L'INGÉNIER ET LE PROPRIÉTAIRE. TOUTES LES EQUIVALENCES SOUMISES APRES LA PÉRIODE DE SOUMISSION SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSÉES.</p> <p>TOUS LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES (CHANGEMENT ÉLECTRIQUE, CHANGEMENT DE DIMENSIONS, D'ÉQUIPEMENTS, ETC.), SUITE À L'ACCEPTATION D'ÉQUIVALENCE FOURNIE PAR L'ENTREPRENEUR, SERONT ABSORBÉS À 10% PAR CE DERNIER.</p> <p>1.4 EQUIPEMENTS FOURNIS PAR LE PROPRIÉTAIRE</p> <p>LES ÉQUIPEMENTS FOURNIS PAR LE PROPRIÉTAIRE DEVONT Être INSPECTÉS ET LEUR FONCTIONNEMENT VÉRIFIÉ LORS DE LA LIVRAISON. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE FAIRE LES INSPECTIONS ET LES VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES. UNE FOIS SATISFAIT DE L'ÉTAT DES ÉQUIPEMENTS, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA ENTièrement RESPONSABLE DE L'ENTREPOSAGE, LA MANUTENTION, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE CES ÉQUIPEMENTS. SI UN ÉQUIPEMENT EST ENDOMMAGÉ, L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE SON REMPLACEMENT ET LE NOUVEL ÉQUIPEMENT DEVRA Être APPROUVE PAR LE PROPRIÉTAIRE.</p> <p>TOUS LES FRAIS RELIÉS AU REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS ENDOMMAGÉS SERONT DE LA RESPONSABILITÉ DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.</p> <p>1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION</p> <p>IMMÉDIATEMENT APRÈS LA SIGNATURE DU CONTRAT, PRENDRE CONNAISSANCE DES EXIGENCES RELATIVES À LA LIVRAISON DES PRODUITS ET PRÉVOIR TOU RETARD ÉVENTUEL. SI DES RETARDS DANS LA LIVRAISON DES PRODUITS SONT PRÉVISIBLES, EN AVISER L'INGÉNIER AFIN QUE DES MESURES PUSSENT Être PRISES POUR LEUR SUBSTITUTER DES PRODUITS DE REMPLACEMENT OU POUR APPORTER LES CORRECTIFS NÉCESSAIRES, ET CE, SUFFISAMMENT À L'AVANCE POUR NE PAS RETARDER LES TRAVAUX.</p> <p>SI L'INGÉNIER N'A PAS ÉtAVISÉ DES RETARDS DE LIVRAISON PRÉVISIBLES AU DÉBUT DES TRAVAUX, ET QU'IT SEMBLE PROBABLE QUE L'EXÉCUTION DES TRAVAUX S'EN TROUVERA RETARDÉE, L'INGÉNIER SE RÉSERVE LE DROIT DE SUBSTITUTER AUX PRODUITS PRÉVUS D'AUTRES PRODUITS COMPARABLES QUI PEUVENT Être LIVRÉS PLUS RAPIDEMENT, SANS QUE LE PRIX DU CONTRAT EN SOIT POUR AUTANT AUGMENTÉ.</p> <p>MANUTENIR ET ENTREPOSER LES PRODUITS EN ÉVITANT DE LES ENDOMMAGER, DE LES ALTÉRER OU DE LES SALIR, ET EN SUIVANT LES INSTRUCTIONS DU FABRICANT, LE CAS Échéant.</p> <p>ENTREPOSER DANS LEUR EMBALLAGE D'ORIGINE LES PRODUITS GROUPEZ OU EN LOTS; LAISIER INTACTS L'EMBALLAGE, L'ETIQUETTE ET LE SCEAU DU FABRICANT, NE PAS DÉBALLER OU DÉLIER LES PRODUITS AVANT LE MOMENT DE LES INCORPORER À L'OUVRAGE.</p> <p>LES PRODUITS SUSCEPTIBLES D'Être ENDOMMAGÉS PAR LES INTÉMPÉRIES DOUVENT Être CONSERVÉS SOUS UNE ENCEINTE À L'ÉPREUVE DE CELLES-CI.</p> <p>REPLACER SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRE LES PRODUITS ENDOMMAGÉS, À LA SATISFACTION DE L'INGÉNIER.</p> <p>1.6 TRANSPORT</p> <p>PAYER LES FRAIS DE TRANSPORT DES PRODUITS REQUIS POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX, ASSURER LE DÉCHARGEMENT, LA MANUTENTION ET L'ENTREPOSAGE DE CES PRODUITS.</p> <p>1.7 DESSINS D'ATELIER</p> <p>LE PLUS TÔT POSSIBLE, APRÈS L'OCTROI DU CONTRAT, L'ENTREPRENEUR DOIT SOUMETTRE POUR APPROBATION LES DESSINS D'ATELIER DES APPAREILS À INSTALLER, LA LISTE DES MATERIAUX QUI SE PROPOSE D'UTILISER AVEC LES Noms DES FABRICANTS ET LEURS NUMÉROS DE CATALOGUES.</p> <p>TOUS LES DESSINS D'ATELIER SOUmis DOVENT Être IDENTIFIÉS EN UTILISANT LA NOMENCLATURE DES PLANS ET/OU DES DEVIS.</p> <p>LES DESSINS D'ATELIER DOIVENT Être FOURNIS EN UN SEUL LOT PAR DISCIPLINE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • PLOMBERIE; • VENTILATION; • CONTRÔLE; • PROTECTION INCENDIE; • SCELLEMENT COUPE-FEU. <p>SI PLUSIEURS PRODUITS SE TROUVENT SUR LE MÊME DESSIN D'ATELIER, L'ENTREPRENEUR DOIT IDENTIFIER CLAIREMENT QU'ELLE ÉQUIPEMENT EST PROPOSÉ.</p> <p>L'ENTREPRENEUR DEVRA SOUMETTRE LES DESSINS D'ATELIER DE LA FAÇON SUIVANTE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • EN FORMAT PDF. <p>LES DESSINS D'ATELIER SERONT AUTOMATIQUEMENT REFUSÉS SI:</p> <ul style="list-style-type: none"> • LES DESSINS NE SONT PAS IDENTIFIÉS SELON LA NOMENCLATURE AUX PLANS ET/OU DES DEVIS; • LES DESSINS SONT ILLUSIRES OU NON CLAIRS; • LES ÉQUIPEMENTS NE SONT PAS IDENTIFIÉS CLAIREMENT SUR CHAQUE DESSIN; • LES DESSINS NE SONT PAS FOURNIS PAR LOT. <p>1.8 COORDINATION</p> <p>L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE LA COORDINATION DE TOUS LES TRAVAUX ET SERA RESPONSABLE DE LA COORDINATION ENTRE LU-MÊME ET LES ENTREPRENEURS MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES. LES FRAIS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS À UN MANQUE DE COORDINATION SERONT ABSORBÉS PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.</p> <p>L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE COORDONNER AVEC LES ENTREPRENEURS MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRIQUES AINSI QUE LE PROPRIÉTAIRE, TOUTES LES FERMETURES ET/OU INTERRUPTIONS DES SYSTÈMES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES.</p>	<p>TOUTES LES DEMANDES D'INTERRUPTIONS DES SYSTÈMES DOIVENT Être EFFECTUÉES PAR ÉCRIT AU PROPRIÉTAIRE 72 HEURES À L'AVANCE.</p> <p>1.9 ENGORGEMENTS ET PLANS DE FABRICATION</p> <p>L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION A LA RESPONSABILITÉ DE PRÉPARER DES PLANS D'INTERFÉRENCE/AMÉNAGEMENT COMPLET EN VENTILATION. AUCUN CROQUIS NE SERA ACCEPTÉ À DES FINS DE VÉRIFICATION ET D'APPROBATION PAR L'INGÉNIER ET DEVONT Être PRÉSENTÉS À L'ÉCHELLE 1:50 ET DEVONT INCLURE SANS SI LIMITER: LES DIMENSIONS DES CONDUITS, L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS, LES HAUTEURS D'INSTALLATION, LES MANCHONS, LES BASES DE PROPRETÉ REQUES AINSI QUE LES OUVERTURES AU MUR, PLANCHER ET TOIT.</p> <p>EN ADDITION DES ITEMS DE VENTILATION, L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION EST RESPONSABLE D'INCLURE ET DE COORDONNER À CES DESSINS L'EMPLACEMENT ET LA HAUTEUR DES ITEMS SUIVANTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TOUTE TUYAUTERIE DE PLOMBERIE • TOUTE ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE • TOUTE TUYAUTERIE DE PROTECTION INCENDIE • TOUTE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE • TOUTE TUYAUTERIE ET ÉQUIPEMENTS EXISTANT • TOUTE APPAREILS D'ÉCLAIRAGE • TOUT LES ÉQUIPEMENTS EN ÉLECTRICITÉ NÉCESSITANT UNE COORDINATION D'INSTALLATION <p>1.10 PROPRETÉ</p> <p>POUR LES TRAVAUX EFFECTUÉS DANS UN BÂTIMENT EXISTANT, OCCUPÉ OU PARTIELLEMENT OCCUPÉ, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE DE NETTOYER TOUTES LES ARIES DE TRAVAIL DE DÉBRIS, SALETÉS ET OUTILS DE TRAVAIL, ET CE, À CHAQUE FIN DE JOURNÉE ET À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE.</p> <p>LORS DE L'ACHÈVEMENT DU PROJET, L'ENTREPRENEUR SERA RESPONSABLE D'ASSURER LA PROPRIÉTÉ, L'ENLÈVEMENT DES ÉQUIPEMENTS TEMPORAIRES AINSI QUE LE REMPLACEMENT DE TOUTS MATERIAUX ENDOMMAGÉS LORS DE LA CONSTRUCTION. L'ENTREPRENEUR SERA PÉNALISÉ SI DES DÉBRIS SONT LAISSEZ SUR LE SITE LORS DE L'INSPECTION FINALE.</p> <p>LES ENTREPRENEURS EN MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRICITÉ SERONT RESPONSABLES D'ENLEVER TOUTES LES ÉQUIPEMENTS NON UTILISÉS SITUÉS DANS L'ENTREPLAFOND.</p> <p>1.11 PORTE D'ACCÈS</p> <p>LES PORTES D'ACCÈS SERONT FOURNIES PAR L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DE LA DISCIPLINE CONCERNÉE ET INSTALLÉES PAR L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL ET DEVONT AVOIR UNE RÉSISTANCE AU FEU, SI APPLICABLE.</p> <p>PRÉVOIR LES PORTES D'ACCÈS SUIVANTES:</p> <ul style="list-style-type: none"> • LES REGARDS DE VISITE MURAUX; • LES REGISTRES PAR-EU; • TOUT AUTRE DISPOSITIF AUXILIAIRE. <p>LES PORTES SERONT EN TÔLE D'ACIER BONDÉRISÉE DE 3mm D'ÉPAISSEUR D'ÂME, MONTÉES SUR CHARNIÈRES INOXDABLES DISIMULÉES ET MUNIES D'UNE FERMETURE AUTOMATIQUE OUVRABLE À L'AIDE D'UN TOURNEVIS. LES DIMENSIONS DU CADRE SERONT 300 x 300mm AU MINIMUM ET 600 x 600mm AU MAXIMUM, SELON LES BESOINS. LE CADRE DOIT Être APPROPRIÉ AU GENRE DE CONSTRUCTION DU MUR OU DU PLAFOND. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE LA MISE EN PLACE EXACTE DES PORTES D'ACCÈS.</p> <p>1.12 DISSIMULATION ET ACCESSIBILITÉ</p> <p>À MOINS QU'IL NE SOIT SPÉCIFIÉ OU AUTREMENT INDICÉ, DISSIMULER LES TUYAUTERIES ET LES CANALISATIONS DANS LES CLOISONS ET LES MURS, SOUS LES PLANCHERS OU AU-DESSUS DES PLAFONDS SUSPENDUS. INSTALLER LES FOURRURES REQUES.</p> <p>TOUTES INSTALLATIONS DEVONT Être ALIGNÉES AVEC LES AXES ET ORIENTATIONS DU BÂTIMENT.</p> <p>INSTALLER DES PORTES D'ACCÈS OU AUTRES DISPOSITIFS APPROUVEZ POUR FACILITER L'ACCÈS PERMETTANT LA MANOEUVRÉ, L'ENTRETIEN OU LA RÉPARATION DES INSTALLATIONS DISSIMULÉES.</p> <p>1.13 PEINTURE</p> <p>L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE TOUS LES ÉQUIPEMENTS À PEINDRE TELS QUE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TOUS LES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRIQUES APPARENTS AUX COULEURS CHOISIES PAR LE PROPRIÉTAIRE; <p>1.14 SUPPORTS PARASIMIQUES ET DISPOSITIFS ANTIVIBRATOIRES</p> <p>LES ENTREPRENEURS MÉCANIQUES ET/OU ÉLECTRIQUES SERONT RESPONSABLES DE FOURNIR ET INSTALLER LES SUPPORTS PARASIMIQUES ET DISPOSITIFS ANTIVIBRATOIRES EXIGÉS AVEC LES INSTALLATIONS DE TUYAUTERIES, DE CONDUITS ET D'ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES. CEUX-CI SERONT RESPONSABLES DE RETENIR LES SERVICES D'UN INGÉNIER POUR LA PRÉPARATION DES DOCUMENTS NÉCESSAIRES AUX INSTALLATIONS PARASIMIQUES ET UN RAPPORT DE CONFORMITÉ SIGNE ET SCELLÉ DEVRA Être FOURNI À LA FIN DES TRAVAUX DANS LE MANUEL D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN.</p> <p>1.15 INSPECTION DES TRAVAUX</p> <p>L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE D'AVERTIR L'INGÉNIER, PAR ÉCRIT, ET 48 HEURES À L'AVANCE AVANT LA FERMETURE DES MURS OU DES PLAFONDS, ET CE, AFIN DE PERMETTRE UNE INSPECTION DES TRAVAUX.</p> <p>SI L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL PROCEDE À LA FERMETURE DES MURS ET PLAFONDS AVANT L'INSPECTION, L'INGÉNIER SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER LE DÉMANTÉLÉMENT DE CES DERNIERS, ET CE, AU FRAIS DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL.</p> <p>1.16 TESTS ET AJUSTEMENTS</p> <p>À LA FIN DU PROJET, L'ENTREPRENEUR DEVRA EFFECTUER L'ENSEMBLE DES RÉGLAGES EXIGÉS SUR LES PLANS AINSI QUE CEUX DU MANUFACTURER AFIN D'ASSURER UN RENDEMENT MAXIMAL. SI LES RÉSULTATS NE SONT PAS SATISFAISANTS, L'INGÉNIER SE RÉSERVE LE DROIT DE DEMANDER L'ASSISTANCE DU RÉPRESANT ET L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL DOIT Être PRÉSENTE À CE DÉMARCH. L'INGÉNIER DEVRA Être PRÉSENTE À L'ÉCHELLE 1:50 ET DEVRA Être AVISÉ L'INDEX DE DÉGAGEMENT DES FUMÉES D'AU PLUS 50.</p> <p>• LES ISOLANTS DOIT AVOIR UNE CONDUCTIVITÉ THERMIQUE D'UN MINIMUM 0.27 BTU.IN/H.FT2.A À UNE TEMPERATURE DE 24°C</p> <p>• L'ISOLANT DOIT Être INSTALLÉ SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTURER.</p> <p>• DES SUPPORTS COMPLETS AVEC SELLETTES SOUS L'ISOLANT DOIENT Être UTILISÉS AU SUPPORT MÉTALLIQUE OU TOUT ENDUIT SUSCEPTIBLE DE COMPRESSER L'ISOLANT.</p> <p>• L'ENTREPRENEUR DEVRA UTILISER DE L'ISOLANT PRÉFABRIQUÉ OU UTILISER LES MÉTHODES D'INSTALLATION (SURDIMENSIONNÉE OU EN SECTION) POUR LES RACCORDS (COUDE, JONCTIONS EN T, ETC.).</p> <p>1.17 PLANS "TELS QUE CONSTRITS"</p> <p>L'ENTREPRENEUR AURA LA RESPONSABILITÉ DE CONCEVOIR À LA FIN DU PROJET DES PLANS "TELS QUE CONSTRITS" EN PLOMBERIE, EN VENTILATION ET EN ÉLECTRICITÉ.</p> <p>• L'ENTREPRENEUR DEVRA IDENTIFIER À L'AIDE D'UNE ENCRE ROUGE, TOUTES LES MODIFICATIONS AUX PLANS DE SOUMISSION OU CONSTRUCTION SUR UNE COPIE PAPIER. SIL LE DÉSIRE, L'ENTREPRENEUR POURRA OBTENIR UNE COPIE SUPPLÉMENTAIRE DE L'INGÉNIER EN ÉCHANGE DES COÛTS DE REPRODUCTION.</p> <p>1.18 GARANTIES</p> <p>L'ENTREPRENEUR DEVRA DONNER AU PROPRIÉTAIRE TOUS LES DOCUMENTS QUE CE PRÉSENT DEVIS EXIGE AINSI QU'UN DOCUMENT DE GARANTIE QUI HONORE QUE TOUS LES MATERIAUX UTILISÉS DANS CE PROJET SOIENT SANS DÉFAUTS ET L'EXÉCUTION DES TRAVAUX A ÊTÉ RÉALISÉE SELON LES RÈGLES DE L'ART. LA GARANTIE COUVRIRA UNE ANNÉE COMPLÈTE À PARTIR DE LA DATE D'ACCEPTATION DES TRAVAUX ET QUE TOUT BRIS D'ÉQUIPEMENT SERA REMPLACÉ IMMÉDIATEMENT.</p> <p>1.19 MANUELS D'OPÉRATION ET D'ENTRETIEN</p> <p>L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AURA LA RESPONSABILITÉ À LA FIN DU PROJET DE CONCEVOIR UN MANUEL D'OPÉRATION EN TROIS (3) EXEMPLAIRES DANS UN CARTABLE QUI SERVIRA À</p> <p>TOUTES LES DEMANDES D'INTERRUPTIONS DES SYSTÈMES DOIVENT Être EFFECTUÉES PAR ÉCRIT AU PROPRIÉTAIRE 72 HEURES À L'AVANCE.</p> <p>1.20 FORMATION</p> <p>L'ENTREPRENEUR IL DEVRA Y INCLURE:</p> <ul style="list-style-type: none"> • LES DESSINS D'ATELIER APPROUVEZ PAR L'INGÉNIER; • LES LETTRES DE GARANTIE; • LES PLANS "TELS QUE CONSTRITS"; • LES RAPPORTS DE BALANCEMENT; • LES RAPPORTS DE CONFORMITÉ DES SUPPORTS PARASIMIQUES; • LA LISTE DES PIÈCES DE RECHANGE; • CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE OU EXHAUSTIVE. <p>1.21 SCELLEMENT COUPE-FEU (MÉCANIQUE)</p> <p>L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AINSI QUE L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE SERONT RESPONSABLES DE PRÉVOIR LA FORMATION AU PERSONNEL D'OPÉRATION DE L'ÉTABLISSEMENT AFIN QUE CES DERNIERS SOIENT EN MESURE D'OPÉRER TOUTES LES SYSTÈMES MÉCANIQUES. LA FORMATION AURA UNE DURÉE MINIMAL DE 4 HEURES.</p> <p>1.22 RACCORDEMENTS</p> <p>L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION A LA RESPONSABILITÉ DE PRÉPARER DES PLANS D'INTERFÉRENCE/AMÉNAGEMENT COMPLET EN VENTILATION. AUCUN CROQUIS NE SERA ACCEPTÉ À DES FINS DE VÉRIFICATION ET D'APPROBATION PAR L'INGÉNIER ET DEVONT Être PRÉSENTÉS À L'ÉCHELLE 1:50 ET DEVONT INCLURE SANS SI LIMITER: LES DIMENSIONS DES CONDUITS, L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS, LES HAUTEURS D'INSTALLATION, LES MANCHONS, LES BASES DE PROPRETÉ REQUES AINSI QUE LES OUVERTURES AU MUR, PLANCHER ET TOIT.</p> <p>EN ADDITION DES ITEMS DE VENTILATION, L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION EST RESPONSABLE D'INCLURE ET DE COORDONNER À CES DESSINS L'EMPLACEMENT ET LA HAUTEUR DES ITEMS SUIVANTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TOUTE TUYAUTERIE DE PLOMBERIE • TOUTE ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE • TOUTE TUYAUTERIE DE PROTECTION INCENDIE • TOUTE ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE • TOUTE TUYAUTERIE ET ÉQUIPEMENTS EXISTANT • TOUTE APPAREILS D'ÉCLAIRAGE • TOUT LES ÉQUIPEMENTS EN ÉLECTRICITÉ NÉCESSITANT UNE COORDINATION D'INSTALLATION <p>1.23 FORMATION</p> <p>L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL AINSI QUE L'ENTREPRENEUR EN MÉCANIQUE SERONT RESPONSABLES DE PRÉVOIR LA FORMATION AU PERSONNEL D'OPÉRATION DE L'ÉTABLISSEMENT AFIN QUE CES DERNIERS SOIENT EN MESURE D'OPÉRER TOUTES LES SYSTÈMES MÉCANIQUES. LA FORMATION AURA UNE DURÉE MINIMAL DE 4 HEURES.</p> <p>1.24 RACCORDEMENTS</p> <p>L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION A LA RESPONSABILITÉ DE PRÉPARER DES PLANS D'INTERFÉRENCE/AMÉNAGEMENT COMPLET EN VENTILATION. AUCUN CROQUIS NE SERA ACCEPTÉ À DES FINS DE VÉRIFICATION ET D'APPROBATION PAR L'INGÉNIER ET DEVONT Être PRÉSENTÉS À L'ÉCHELLE 1:50 ET DEVONT INCLURE SANS SI LIMITER: LES DIMENSIONS DES CONDUITS, L'EMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS, LES HAUTEURS D'INSTALLATION, LES MANCHONS, LES BASES DE PROPRETÉ REQUES AINSI QUE LES OUVERTURES AU MUR, PLANCHER ET TOIT.</p> <p>EN ADDITION DES ITEMS DE VENTILATION, L'ENTREPRENEUR EN VENTILATION EST RESPONSABLE D'INCLURE ET DE COORDONNER À CES DESSINS L'EMPLACEMENT ET LA HAUTEUR DES ITEMS SUIVANTS:</p> <ul style="list-style-type: none"> • TOUTE TUYAUTERIE DE PLOMBERIE • TOUTE ÉQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE • TOUTE TUYAUTERIE DE

PRESCRIPTIONS (SUITE)

4.0 PLOMBERIE **4.1 APPLICATION** TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CE DEVIS, AINSI QUE TOUTES LES CLAUSES GÉNÉRALES DU DEVIS DE L'ARCHITECTE S'APPLIQUENT ET FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE SECTION. **4.2 ETENDUE DES TRAVAUX** PRÉVOIR TOUTES LES APPAREILS, CONDUITS, SOUPAPES ET ACCESSOIRES PRÉSCRITS OU REQUIS POUR FAIRE DES SYSTÈMES COMPLETS ET OPÉRATIONNELS POUR DESSERVIR CHACUN DES APPAREILS DE PLOMBERIE ET DE MÉCANIQUE TEL QUE : - LA DISTRIBUTION D'EAU FROIDE DOMESTIQUE; - LA DISTRIBUTION D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE; - LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL; - L'ACHAT, L'INSTALLATION ET LE RACCORDEMENT DE TOUTES LES APPAREILS DE PLOMBERIE SPÉCIFIÉS AUX PLANS ET/OU DEVIS; - L'INSTALLATION ET/OU LE RACCORDEMENT DE TOUTES LES AUTRES ÉQUIPEMENTS REQUÉRANT UN RACCORDEMENT EN PLOMBERIE; - L'EXÉCUTION DE TOUTES LES ESSAIS PRÉSCRITS DANS CE DEVIS ET/OU EN PLAN; - L'ISOLATION THÉRMIQUE DE TOUTE LA TUYAUTERIE ET LES ÉQUIPEMENTS PRÉSCRITS DANS CE DEVIS ET/OU EN PLAN; - L'IDENTIFICATION DE TOUTES LES RÉSEAUX - CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE OU EXHAUSTIVE. L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE SERA RESPONSABLE D'EFFECTUER LES TRAVAUX DE PLOMBERIE CONFORMÉMENT AUX CODES EN VIGUEUR, TOUTES DIVERGENCES ENTRE LES CODES ET LES INSTRUCTIONS AU DEVIS DOIVENT ÊTRE SIGNALÉES AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX. **4.3 TUYAUTERIE D'EAU FROIDE DOMESTIQUE, D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE ET RECIRCULATION D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE** - TUBE EN CUIVRE ÉCROU, DE TYPE L, RIGIDE, CONFORME À LA NORME ASTM-B 88. TUBE ET RACCORD Soudé à la SOUDURE TENDRE (ÉTAIN-ANTIMOINE-CUIVRE-ARGENT). **4.4 TUYAUTERIE DE CONDENSAT** - TUYAU EN POLYCHLORURE DE VINYLE (PVC) DWV, CONFORME À LA NORME CAN/CSA-B181.2, RÉPERTORIÉ PAR LA ULC ET CONFORME À LA NORME CAN/ULC S102.2, INDICANT LE LOGO DE LA ULC ET L'INCLUSE DE PROPAGATION DE LA FLAMME, TEL QUE Système 15 DWV de IPEX. ADHÉSIF À SOLVANT ET MÉTHODE D'INSTALLATION SELON LES RECOMMANDATIONS DU MANUFACTUREUR. **4.5 TUYAUTERIE DE GAZ NATUREL** - TUYAU EN ACIER NOIR DE CALIBRE 40 À JOINTS Soudés POUR LES DIAMÈTRES PLUS DE 80MM (2") ET À JOINTS FILETS POUR LES DIAMÈTRES DE 50MM (2") ET MOINS. LA TUYAUTERIE DOIT ÊTRE JOINT, IDENTIFIÉ ET SUPPORTÉ CONFORMÉMENT AU CODE D'INSTALLATION DU GAZ NATUREL ET DU PROPANE (CAN/CSA-B149.1) ET DE LA COMPAGNIE LOCALE DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL. SI LA TUYAUTERIE SE SITUE DANS UN ESPACE INACCESSE À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT, CELLE-CI DEVRA ÊTRE SOUDÉE. **4.6 TEST DE LA TUYAUTERIE** - AUCUNE TUYAUTERIE NE SERA RECOUVERTE AVANT D'AVOIR SUBI LES ÉPREUVES EXIGÉES D'ÉTANCHÉITÉ À L'EAU ET AVOIR ÊTÉ INSPECTÉE PAR UN INGÉNIEUR. - EAU DOMESTIQUE: - TOUS LES RÉSEAUX HYDRAULIQUES SERONT SOUMIS À UNE PRESSION HYDROSTATIQUE ÉGAL À LA PLUS HAUTE DES DEUX (2) PRESSIONS SUIVANTES: SOI DE 862KPA (125PSI) OU 1-1/2 FOIS LA PRESSION D'OPÉRATION DU Système. CETTE PRESSION DEVRA SE MAINTENIR DANS LE Système PENDANT DEUX (2) HEURES. TOUTE Fuite SURVENANT PENDANT CES TESTS DEVRA ÊTRE RÉPARÉE ET LE CIRCUIT REVÉRIFIÉ. - RÉSEAUX ADDITIONNELS: - TOUS LES RÉSEAUX ADDITIONNELS SERONT SOUMIS À UNE PRESSION HYDROSTATIQUE ÉGAL À 1-1/2 FOIS LA PRESSION D'OPÉRATION DU Système. CETTE PRESSION DEVRA SE MAINTENIR DANS LE Système PENDANT DEUX (2) HEURES. TOUTE Fuite SURVENANT PENDANT CES TESTS DEVRA ÊTRE RÉPARÉE ET LE CIRCUIT REVÉRIFIÉ. **4.7 SOUPAPES** - FOURNIR, INSTALLER ET RACCORDER DES SOUPAPES DE PURGE DANS TOUTS LES POINTS BAS DES Systèmes. TOUS LES APPAREILS REQUÉRANT DE L'EAU SERONT ÉQUIPÉS DE ROBINETS D'ARRÊT SUR L'ALIMENTATION D'EAU FROIDE ET CHAUDE DU TYPE AVEC VOLANT DANS LES ENDROITS PRIVÉS ET À OPÉRATION À TOURNÉVÉS DANS LES ENDROITS PUBLICS. **4.8 ROBINETS A TOURNANT SPHÉRIQUE** ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE, DE DIAMÈTRE NOMINAL ÉGAL OU INFÉRIEUR À 50MM (2") À VISER: - ROBINETS DE CLASSE 150. - CORPS EN BRONZE, OBTRURE SPHÉRIQUE EN ACIER INOX'DABLE, GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ RÉGLABLE EN TÉFLON PTFE, PRESSE-GARNITURE EN LAITON, SIÈGE EN TÉFLON PTFE ET LEVIER EN ACIER. ROBINETS À TOURNANT SPHÉRIQUE, DE DIAMÈTRE NOMINAL ÉGAL OU INFÉRIEUR À 2" (50MM), À SOUDER: - ROBINETS CONFORMES À LA NORME ANSI/ASME B16.18, CLASSE 150. - CORPS EN BRONZE, OBTRURE SPHÉRIQUE EN ACIER INOX'DABLE, GARNITURE D'ÉTANCHÉITÉ RÉGLABLE EN TÉFLON PTFE, PRESSE-GARNITURE EN LAITON, SIÈGE EN TÉFLON PTFE, LEVIER EN ACIER ET ADAPTATEUR POUR FILETAGE NPT. **4.9 CONTACT DÉLÉCTRIQUE** - ÉVITER TOUT CONTACT DÉLÉCTRIQUE. INSÉRER UN MATERIAU NON CONDUCTEUR ENTRE DEUX (2) MÉTALS DE COMPOSITION DIFFÉRENTE. UTILISER DES DOUILLES DE PLASTIQUE DANS LES MONTANTS MÉTALLIQUES. **4.10 SUPPORT POUR LA TUYAUTERIE** - LES SUPPORTS SERONT EN FER POUR LES TUYAUX DE FONTE ET EN CUIVRE POUR LES TUYAUX DE CUIVRE. LES SUPPORTS EN MÉTAL PERFORÉ SERONT PROHIBÉS. EN AUCUN CAS LA TUYAUTERIE NE SERA DIRECTEMENT PORTÉE PAR LA STRUCTURE. **5.0 VENTILATION** **5.1 APPLICATION** TOUTES LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CE DEVIS, AINSI QUE TOUTES LES CLAUSES GÉNÉRALES DU DEVIS DE L'ARCHITECTE S'APPLIQUENT ET FONT PARTIE INTÉGRANTE DE LA PRÉSENTE SECTION. **5.2 ETENDUE DES TRAVAUX** PRÉVOIR TOUTES LES ÉQUIPEMENTS PRÉSCRITS OU REQUIS POUR FAIRE DES Systèmes COMPLETS ET OPÉRATIONNELS TELS QUE : - TOUS LES CONDUITS; - TOUTES LES GRILLES ET TOUS LES DIFFUSEURS; - CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE OU EXHAUSTIVE. **5.3 ISOLATION THÉRMIQUE** VOIR SECTION CALORIFUGAGE DU PRÉSENT DEVIS.	**5.4 Gaine de ventilation** CLASSES D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR : LA CLASSE D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR DES CONDUITS DOIT ÊTRE DÉTERMINÉE SELON LES DONNÉES DU TABLEAU CI-APRÈS, CLASSE A : JOINTS LONGITUDINAUX, JOINTS TRANSVERSAUX, TRAVERSÉES MURALES ET RACCORDEMENTS SCELLES AU MOYEN D'UN PRODUIT ET D'UN RUBAN D'ÉTANCHÉITÉ.	PRESSION MAXIMALE (PA)	CLASSE D'ÉTANCHÉITÉ (SMACNA)		------------------------	------------------------------		2500	A		1500	A		1000	A		750	A		500	A		250	A		125	A	PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ : POUR CONDUITS D'AIR À HAUTE PRESSION, RÉSISTANT À L'HUILE, À BASE DE POLYMÈRES, DE TYPE IGNIFUGÉ. RUBAN D'ÉTANCHÉITÉ : MEMBRANE DE FIBRES DE VERRE, À ARMURE LÂCHE, TRAITÉE AU POLYVINYLE, DE 50 MM DE LARGEUR. SUPPORTS ET SUSPENSIONS : - .1 SANGLES DE SUSPENSION : À UTILISER DANS LE CAS DE CONDUITS D'AIR CIRCULAIRES OU OVALES DE DIAMÈTRE ÉGAL OU INFÉRIEUR À 500 MM, EN MÊME MATERIAU QUE CELUI UTILISÉ POUR LE CONDUIT, MAIS DE L'ÉPAISSEUR IMMÉDIATEMENT SUPÉRIEURE À CELLE DE CE DERNIER. - .2 SUSPENSIONS À BARRE (TYPE TRAPÉZE) : À UTILISER DANS LE CAS DES CONDUITS DONT LE DIAMÈTRE OU LA PLUS GRANDE DIMENSION EST SUPÉRIEUR À 500 MM, SELON LA SMACNA. - .3 CORNIÈRES ET TIGES DE SUSPENSION : CORNIÈRES EN ACIER GALVANISÉ RETENUES PAR DES TIGES EN ACIER GALVANISÉ SELON L'ASHRAE LA SMACNA ET LES INDICATIONS DU TABLEAU CI-APRÈS. - .4 PRÉVOIR UNE BANDE DE NÉOPRÈNE ENTRE LE CONDUIT ET DE SUPPORT ET CE SUR TOUTE LA LONGUEUR.	DIAM. CONDUITS (MM)	DIAM. CORNIÈRES (MM)	TIGES (MM)		---------------------	----------------------	------------		JUSQU'À 750	25 X 25 X 3	6		DE 751 À 1050	40 X 40 X 3	6		DE 1051 À 1500	40 X 40 X 3	10		DE 1501 À 2100	50 X 50 X 3	10		DE 2101 À 2400	50 X 50 X 5	10		2401 ET PLUS	50 X 50 X 6	10	DISPOSITIFS DE FIXATION DES SUSPENSIONS - POUR FIXATION DANS DES OUVRAGES EN BÉTON : ANCRAGES À BÉTON, PRÉFABRIQUÉS. - POUR FIXATION SUR DES POUTRETTES EN ACIER : ÉTRIERS OU PLAQUETTES D'APPUI EN ACIER, PRÉFABRIQUÉS. - POUR FIXATION SUR DES POUTRES EN ACIER : ÉTRIERS PRÉFABRIQUÉS. **5.4.1 Gaine de ventilation basse pression (jusqu'à 500Pa)** - ACIER GALVANISÉ AVEC ZINGAGE Z90, PROPRE AU FAÇONNAGE DE JOINTS À AGRAFURE, SELON LA NORME ASTM A 653/653M. - ÉPAISSEUR SELON LES RECOMMANDATIONS DE LA SMACNA. - CONDUITS CIRCULAIRES ET OVALES, CONDUITS FAÇUÉS EN USINE, SPIRALÉS, AVEC RACCORDS ET PIÈCES SPÉCIALES ASSORTIS, SELON LA SMACNA. TEL QUE FLEXMASTER DE SPIRA-DUCT. - JOINTS CONFORMES À LA SMACNA, LES JOINTS À BRIDES PRÉFABRIQUÉS ET DE MARQUE DÉPOSÉE, POUR CONDUITS D'AIR, DOIVENT ÊTRE CONSIDÉRÉS COMME UN TYPE D'ÉTANCHÉITÉ DE CLASSE A. - COUDES : GRAND RAYON DU TYPE 5 PIÈCES 90 DEGRÉS; DU TYPE 3 PIÈCES 45 DEGRÉS; RAYON DE COURBURE CORRESPONDANT À 1.5 X LE DIAMÈTRE DU CONDUIT. - TRANSITIONS CONCENTRIQUES AVEC EMBRANCHEMENT RÉDUIT À 45 DEGRÉS ET EMBRANCHEMENT CINTRÉ À 45 DEGRÉS. ÉPAISSEUR : - 300MM ET MOINS - CALIBRE 26 - 330 À 750MM - CALIBRE 24 - 775 À 1050MM - CALIBRE 22 - 1075MM ET PLUS - CALIBRE 20 **5.5 RACCORDS SOUPLES** - ÉLÉMENTS MÉTALLIQUES D'EXTRÉMITÉ : ÉLÉMENTS EN TÔLE GALVANISÉE, AUXQUELS LA MANCHETTE SOUPLE EST LIÉE AU MOYEN DE JOINTS À AGRAFURE DOUBLE. - MANCHETTE SOUPLE : TISSU DE VERRE ENDUIT DE NÉOPRÈNE, IGNIFUGÉ, AUTO-EXTINGUIBLE, POUVANT SUPPORTER DES TEMPÉRATURES SE SITUANT ENTRE -40°C ET 90°C, D'UNE MASSE VOLUMÉTRIQUE DE 1.3KG/M.CUBE. **5.6 ÉQUIPEMENTS** - PRÉVOIR ET INSTALLER TOUS LES ÉQUIPEMENTS LISTÉS EN PLANS TELS QUE : BOÎTES À VOLETS D'ÉVITEMENTS, GRILLES, DIFFUSEURS, ÉVACUATEURS, SERPENTINS ET UNITÉ DE VENTILATION. CETTE LISTE EST NON LIMITATIVE NI EXHAUSTIVE. **6.0 CONTRÔLES** - L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLES SERA RESPONSABLE DE LA FOURNITURE, LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA MISE EN PLACE ET L'INSTALLATION, LES AJUSTEMENTS, LE CALIBRAGE ET TOUS LES RACCORDEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES DE TOUS LES Systèmes SPÉCIFIÉS DANS LE DEVIS ET/OU MONTRÉS SUR CE PLAN. LE TOUT DEVRA ÊTRE OPÉRATIONNEL. - L'ENTREPRENEUR EN CONTRÔLE SERA SOUS-TRAITANT DE L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL. **6.1 QUALIFICATION DE L'ENTREPRENEUR** - L'ENTREPRENEUR RESPONSABLE DES TRAVAUX DE RÉGULATION AUTOMATIQUE DOIT ÊTRE SPÉCIALISÉ EN CE DOMAINE, POSSÉDÉ TOUTES LES LICENCES LIÉES POUR EFFECTUER L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE CETTE SECTION ET AVOIR AU MOINS CINQ (5) ANNÉES D'EXPÉRIENCE EN L'INSTALLATION DE CONTRÔLES. **6.2 DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES** SOUMETTRE LES DESSINS ET LES FICHES TECHNIQUES POUR APPROBATION, EN UNE COPIE, EN FORMAT PDF. FOURNIR LES SCHÉMAS DE RÉGULATION AUTOMATIQUE, QUI DOIVENT AU MINIMUM INDICER CE QUI SUIT : 4. PLAN DU BÂTIMENT, À L'ÉCHELLE, INDICANT L'ÉQUIPEMENT OU LES SONDES ETC., ET LEUR APPLICATION POUR CHAQUE PIÈCE. 5. LES SCHÉMAS D'INTERCONNEXIONS AVEC LES NUMÉROS DE BORNIERS ET IDENTIFICATION DU CABLAGE. 6. RACCORDEMENT PROPOSÉ, TYPES DE CONDUITS, VOLTAGE REQUIS ET CODES DE CÂBLES; 7. LES DIAGRAMMES DE L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE INCLUANT LES NUMÉROS DE PANNEAUX ET LES CIRCUITS DE DISTRIBUTION ALIMENTANT LES CONTRÔLES 8. LA LISTE DES POINTS DE CONTRÔLES (PHYSIQUE ET LOGIQUE) INCLUANT LEURS ADRESSES **7.0 PROTECTION PARASISMIQUE** **7.1 GÉNÉRALITÉS** - L'ENTREPRENEUR DE CHAQUE SOUS-SECTION EST RESPONSABLE DES MESURES PARASISMATIQUES RELIÉES À SA DISCIPLINE ET DOIT INCLURE LES FRAIS DANS SA SOUMISSION. - LES DISPOSITIFS PARASISMATIQUES NE DOIVENT PAS NUIRE AU FonCTIONNEMENT NORMAL DES ÉQUIPEMENTS NI À LEUR ENTRETIEN. **7.2 CONDITIONS GÉNÉRALES** - LA SECTION «CONDITION GÉNÉRALES» FAIT PARTIE INTÉGRANTE DE CETTE SECTION. **7.3 CODES ET RÈGLEMENTS** - TOUS LES TRAVAUX SERONT EFFECTUÉS CONFORMÉMENT AU «CODE DE CONSTRUCION DU QUÉBEC - CHAPITRE 1» AINSI QU'AUX NORMES DE LA SMACNA - SEISMIC RESTRAIN MANUAL, GUIDELINE FOR MECHANICAL SYSTEMS - ADDENDUM NO.1 TO SEISMIC RESTRAINS MANUAL, GUIDELINE FOR MECHANICAL SYSTEMS **7.4 CONCEPTION** - LA CONCEPTION DES TRAVAUX DE PROTECTION PARASISMATIQUE DOIT ÊTRE EXÉCUTÉE PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE EN RÈGLE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DE LA PROVINCE D'OU LES TRAVAUX ONT LIEU, SOUMETTRE, POUR INFORMATION, AVEC LES DESSINS D'ATELIER UN RAPPORT DE CONCEPTION SIGNE MONTRANT : - LA LISTE DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES QUI DEVONT ÊTRE RETENUS CONTRE LES CHARGES SISMATIQUES; - LES ÉLÉMENTS TECHNIQUES EXEMPTÉS AINSI QUE LA RAISON DE LEUR EXEMPTION; - LES CRITÈRES DE CONCEPTION DU Système DE PROTECTION PARASISMATIQUE; - LE CALCUL DES CHARGES PARASISMATIQUES POUR CHACUN DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES DEVANT ÊTRE RETENUS CONTRE LES CHARGES PARASISMATIQUES. - LE CALCUL DE RENVERSEMENT DES ÉQUIPEMENTS AU SOL, SUR BASE, SUR STRUCTURE OU AU TOIT; - LES MOYENS DE CONTRER LES SOLlicitations SISMATIQUES CALCULÉES INCLUANT UN CROquis DE L'INSTALLATION PRÉVUE, DES PLANS MONTRANT LA LOCALISATION ET LE TYPE DE FIXATION PARASISMATIQUE INCLUANT LA SPECIFICATION DES PRODUITS UTILISÉS. **7.5 RAPPORT DE CONFORMITÉ** - SOUMETTRE À LA FIN DES TRAVAUX, PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE EN RÈGLE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DE LA PROVINCE D'OU LES TRAVAUX ONT LIEU, UN RAPPORT DE CONFORMITÉ CONTENANT : - L'ANALYSE DES FIXATIONS PARASISMATIQUES EXIGÉES DANS LE RAPPORT DE CONCEPTION INCLUANT DES PHOTOS DES Systèmes DE FIXATION PARASISMATIQUE POUR CHACUN DES ÉLÉMENTS TECHNIQUES. - UNE ATTESTATION DE CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS EN FONCTION DU RAPPORT DE CONCEPTION ET DES NORMES ET CODES EN VIGUEUR. **7.6 INSTALLATION** - LA INSTALLATION ÉLECTRIQUE EXPOSÉE ET DANS LES SALLES DES MACHINES PASSE EN PARALLÈLE OU À ANGLE DROIT AVEC LA STRUCTURE DU BÂTIMENT. L'INSTALLATION ÉLECTRIQUE PASSANT PAR DES CONDUITS DOIT ÊTRE CORRECTEMENT REGROUPEE ET FIXÉE POUR ÉVITER TOUTE OBSTRUCTION AVEC LES APPAREILS ET LES TERMINAUX. **7.7 ESSAIS ET MISE EN MARCHE** - UNE FOIS L'INSTALLATION TERMINÉE, VÉRIFIER, AJUSTER ET RÉGLER TOUS LES APPAREILS DE COMMANDE ET DE RÉGULATION OU DE SÉCURITÉ FOURNIS ET INSTALLÉS AUX TERMES DE LA PRÉSENTE SECTION. - VÉRIFIER CHAQUE SÉQUENCE DE FonCTIONNEMENT DE FAÇON À CE QUE LES Systèmes OFERENT À LA SATISFACTION DU PROPRIÉTAIRE. **7.8 FORMATION TECHNIQUE DU PERSONNEL** - FOURNIR LES SERVICES D'INSTRUCTEURS QUALIFIÉS POUR FORMER LES REPRÉSENTANTS DU PROPRIÉTAIRE SUR L'OPÉRATION, L'ENTRETIEN ET LE CALIBRAGE DE L'ÉQUIPEMENT DE CONTRÔLE. - LES COURS DE FORMATION POURRONT SE DONNER DURANT LES HEURES NORMALES DE TRAVAIL. LES DOCUMENTS TELS QUE LES MANUELS D'ENTRETIEN, DES DOCUMENTS PERTINENTS DEVONT ÊTRE REMIS AU DÉBUT DES Périodes DE FORMATION ALLOUEE SERA D'AU MOINS 16 HEURES OUVRABLES. - LES COURS DEVONT INCLURE LES SUJETS SUIVANTS : - COMPRÉHENSION D'ARCHITECTURE DU Système. - COMPRÉHENSION DU FonCTIONNEMENT DES APPAREILS (SONDES, CONVERTISSEURS, ETC.). - COMPRÉHENSION DE TOUTES LES SÉQUENCES D'OPÉRATION. - COMPRÉHENSION DES DIVERSES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN (CALIBRATION, ETC.). - ENTRETIEN DES DIVERS COMPOSANTES DU Système - TOUS LES DOCUMENTS DE FORMATION SERONT REMIS SOUS FORMAT PDF. **6.9 GARANTIE** - L'ENTREPRENEUR EN AUTOMATION DOIT FOURNIR UNE GARANTIE DE UN (1) AN DÉBUTANT À LA DATE D'ACCEPTATION DU PROJET SUR LA TOTALITÉ DU TRAVAIL RÉALISÉ. LA GARANTIE COUvre LE MATERIEL ET LA MAIN D'OEUVRE. - DURANT LA Période DE GARANTIE, L'ENTREPRENEUR EN AUTOMATION EST RESPONSABLE DE TOUTE DÉFICIENCE POUvant FAIRE SURFACE SUivant DES MODIFICATIONS AUX PARAMÈTRES DES SÉQUENCES DE CONTRÔLE OCCASIONNÉES PAR L'AJUSTEMENT DES BOUCLES DE CONTRÔLE QUI POURRAIENT S'AVÉRER REQUIS Étant DONNÉ QUE LA Période DE DÉMARRAGE NE PERMET PAS DE VALIDER LA RÉPONSE DES Systèmes DANS TOUTES LES CONDITIONS SAISONNIÈRES. - DURANT CETTE Période, L'ENTREPRENEUR EN AUTOMATION EST RESPONSABLE D'EFFECTUER QUATRE (4) VISITES SAISONNIÈRES PAR AN, LESQUELLES VISITES SERVIRONT EXCLUSIVEMENT À L'AJUSTEMENT DES BOUCLES

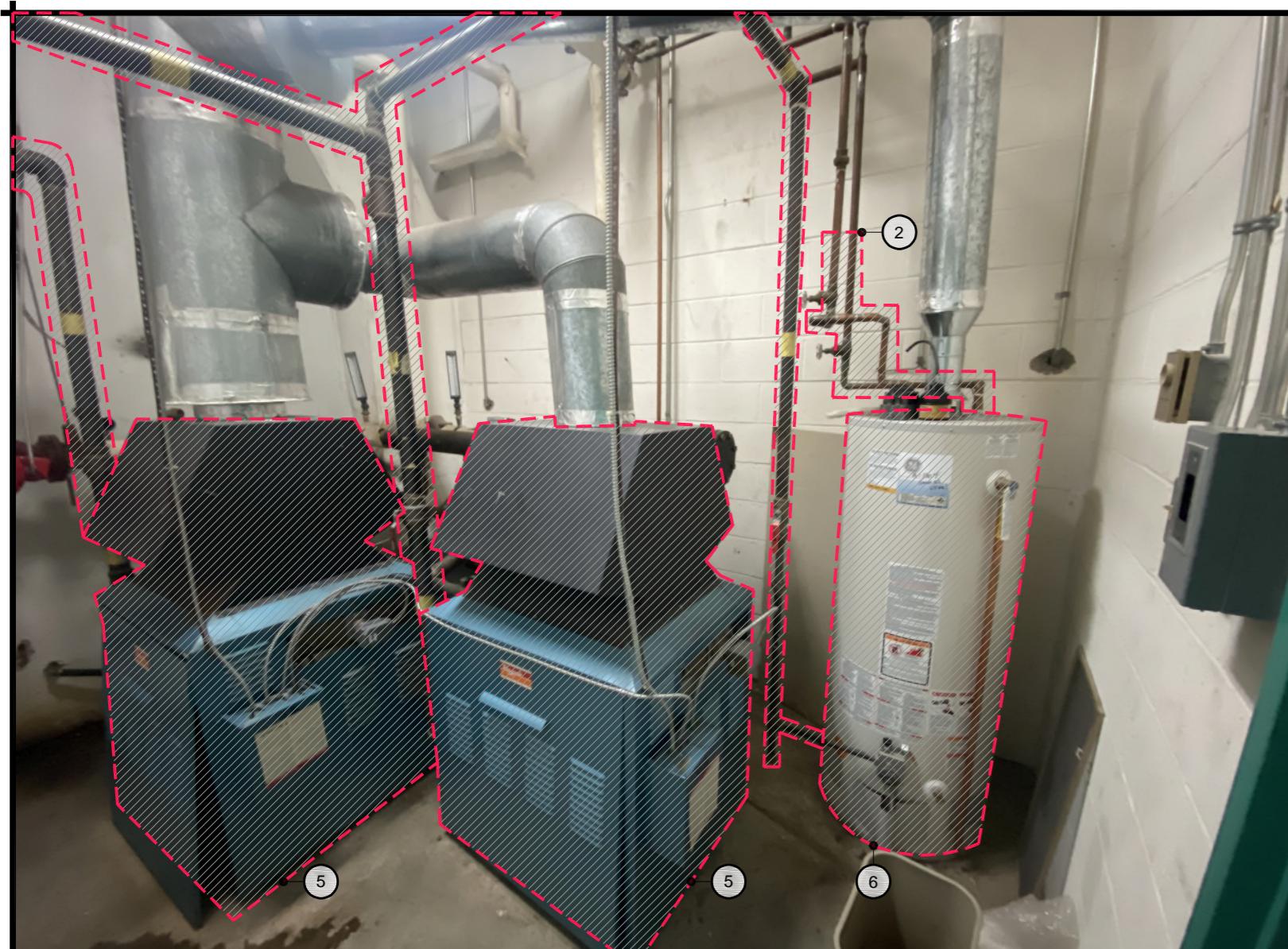


PHOTO RÉFÉRENCE #1

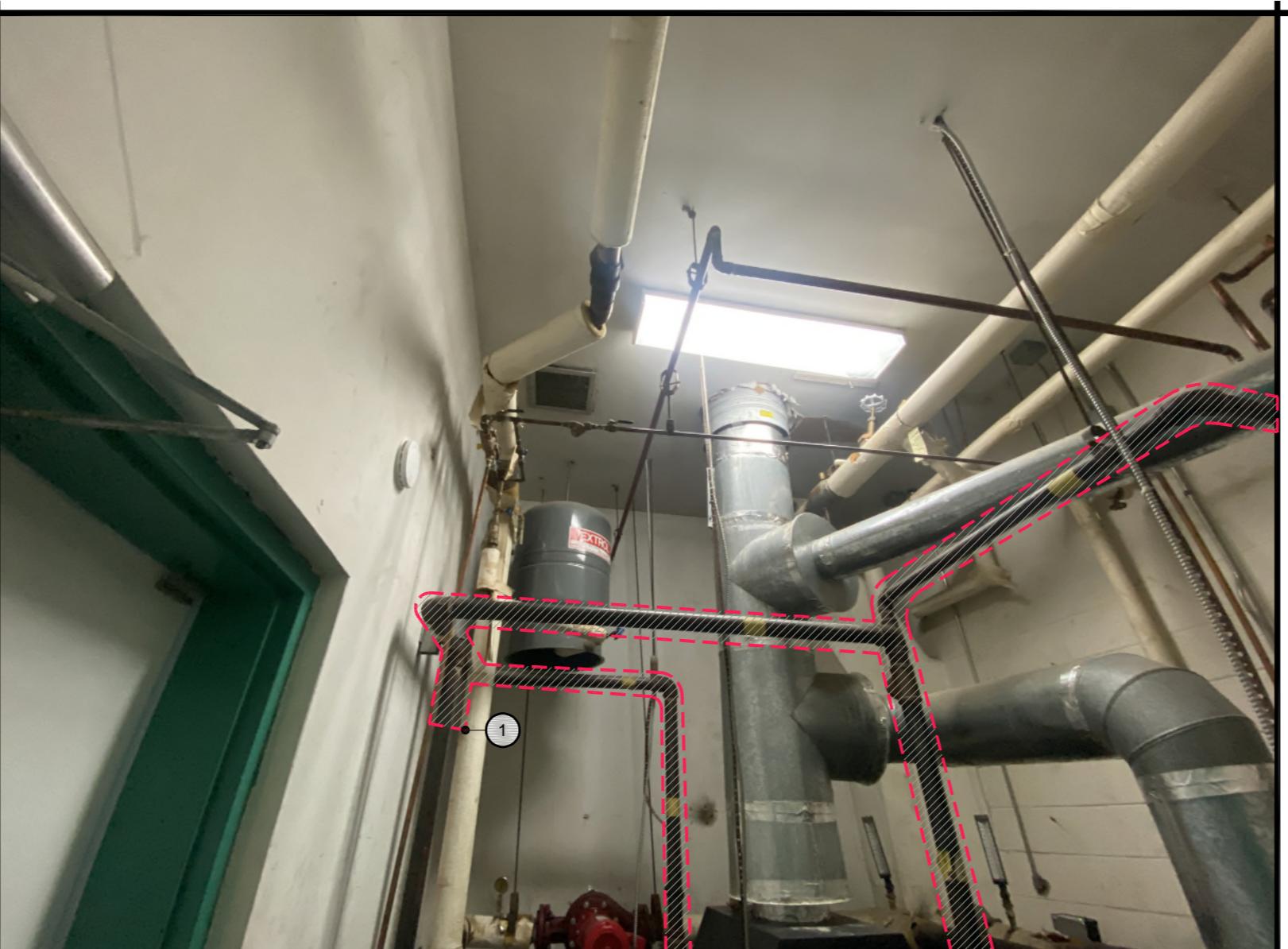


PHOTO RÉFÉRENCE #2

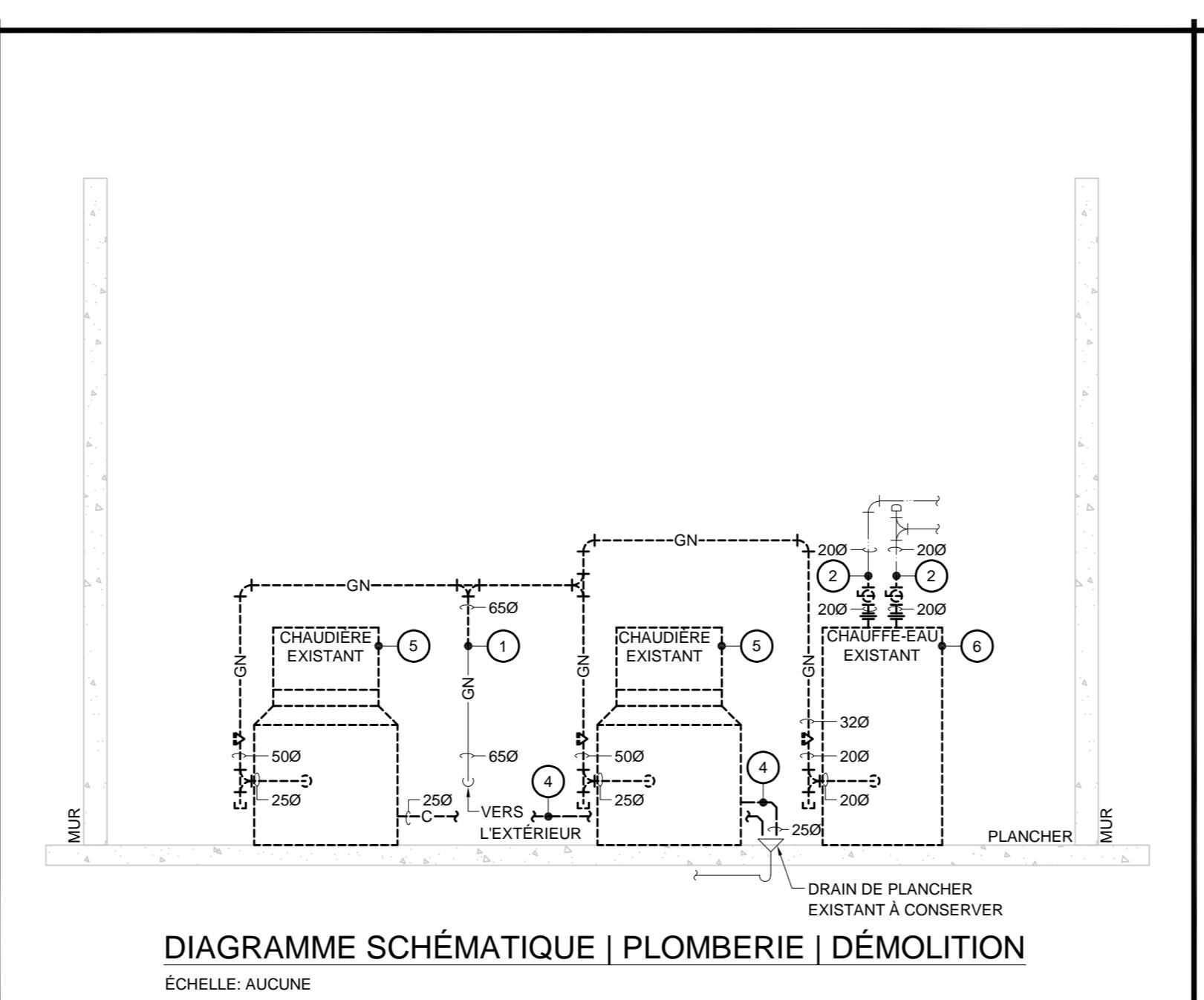


DIAGRAMME SCHÉMATIQUE | PLOMBERIE | DÉMOLITION

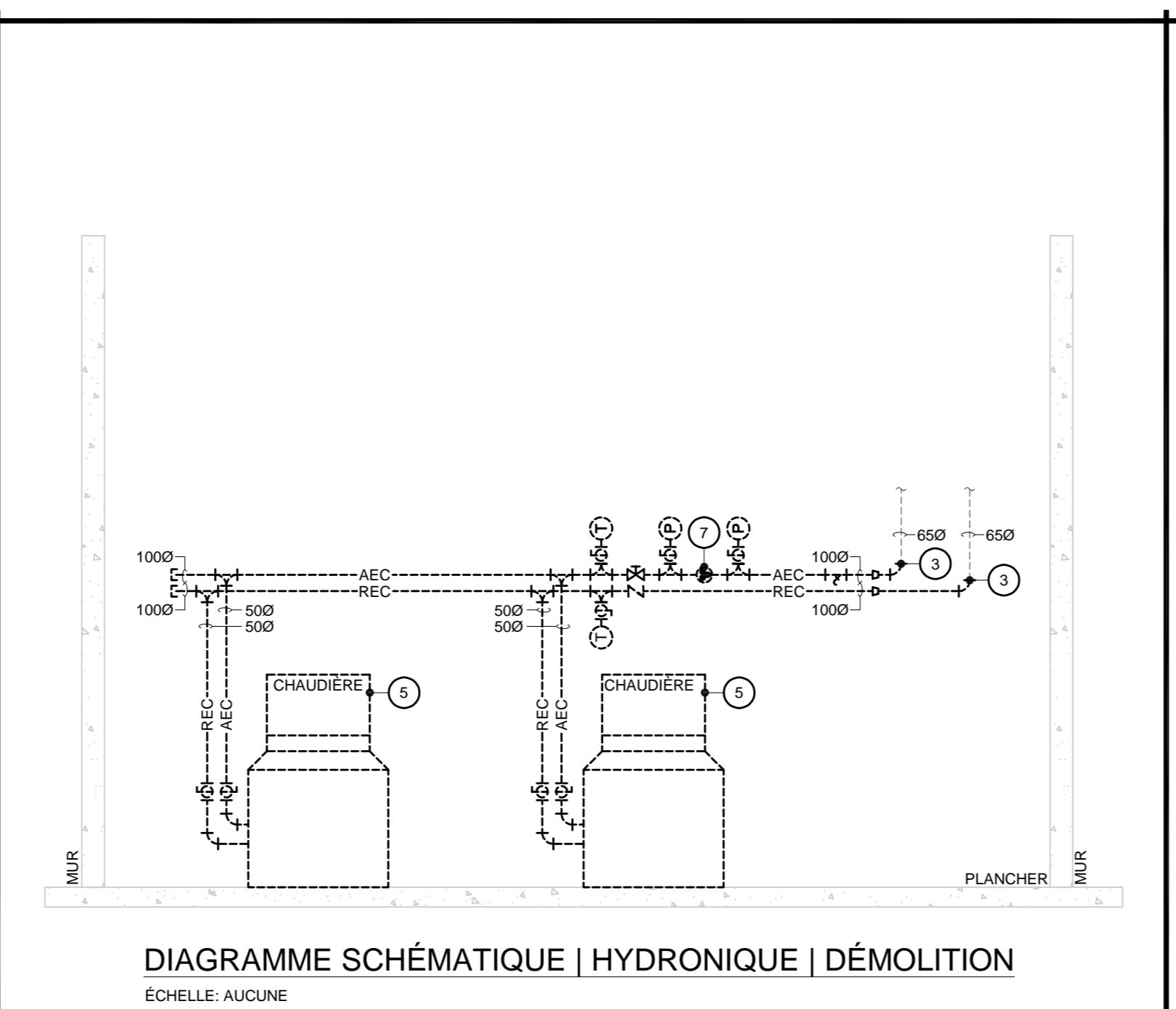
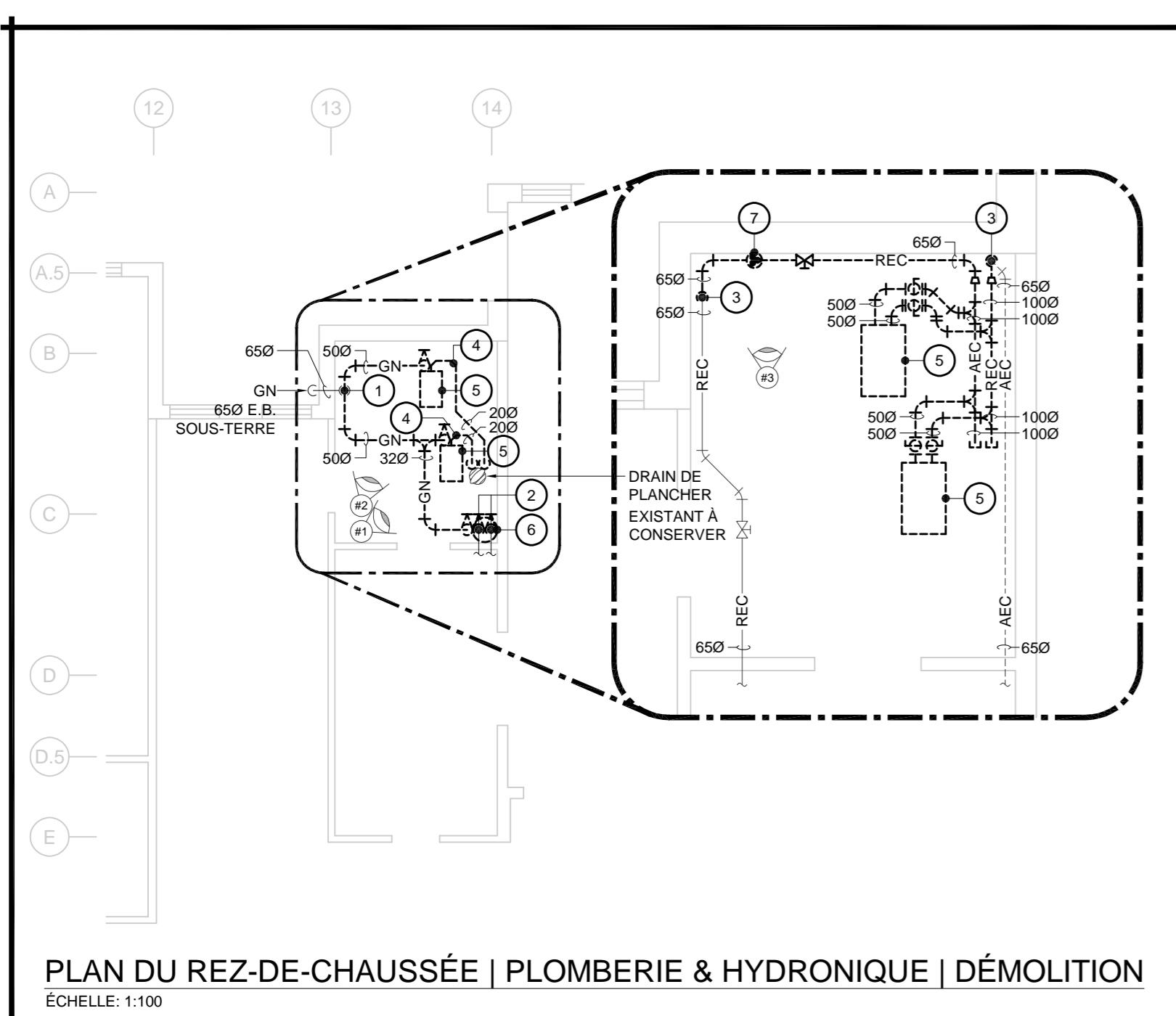


DIAGRAMME SCHÉMATIQUE | HYDRONIQUE | DÉMOLITION



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEÉ | PLOMBERIE & HYDRONIQUE | DÉMOLITION

NOTES | DÉMOLITION

- ① TUYAUTERIE DE GAZ NATUREL EXISTANTE À DÉBRANCHER ET ENLEVER JUSQU'À CE POINT C/A TOUS SES ACCESSOIRES ET SUPPORTS ASSOCIÉS.
- ② TUYAUTERIE D'EAU FROIDE ET D'EAU CHAUDE DOMESTIQUE EXISTANTE À DÉBRANCHER ET ENLEVER JUSQU'À CE POINT C/A TOUS SES ACCESSOIRES ASSOCIÉS.
- ③ TUYAUTERIE D'EAU DE CHAUFFAGE EXISTANTE À DÉBRANCHER ET RETIRER JUSQU'À CE POINT C/A TOUS SES ACCESSOIRES ET SUPPORTS ASSOCIÉS.
- ④ TUYAUTERIE DE CONDENSAT EXISTANTE À DÉBRANCHER ET ENLEVER C/A TOUS SES ACCESSOIRES ASSOCIÉS.
- ⑤ CHAUDIÈRE EXISTANTE AU GAZ NATUREL À DÉBRANCHER ET ENLEVER C/A TOUS SES ACCESSOIRES, CHEMINÉES SUPPORTS ET CONTRÔLES ASSOCIÉS.
- ⑥ CHAUFFE-EAU EXISTANT AU GAZ NATUREL À DÉBRANCHER ET ENLEVER C/A TOUS SES ACCESSOIRES, CHEMINÉES, SUPPORTS ET CONTRÔLES ASSOCIÉS.
- ⑦ POMPE EXISTANTE À DÉBRANCHER ET ENLEVER C/A TOUS SES ACCESSOIRES ASSOCIÉES.

architecte architect

ingénieur en structure structural engineer

ingénieur civil civil engineer

client

sceaux stamps

01 COORDINATION 2025/11/25
no. émis pour | issued for date

projet project

REEMPLACEMENT DES
SYSTÈMES MÉCANIQUES

296 Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

titre title

MÉCANIQUE
PLOMBERIE ET HYDRONIQUE
PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEÉ
DÉMOLITION

dessiné par / drawn by
M. SERVANT no. de contrat / contract no.
KK25-054

conçu par / designed by
R. CHARTRAND, ING. date
OCTOBRE 2025

approuvé par / approved by
R. CHARTRAND, ING.

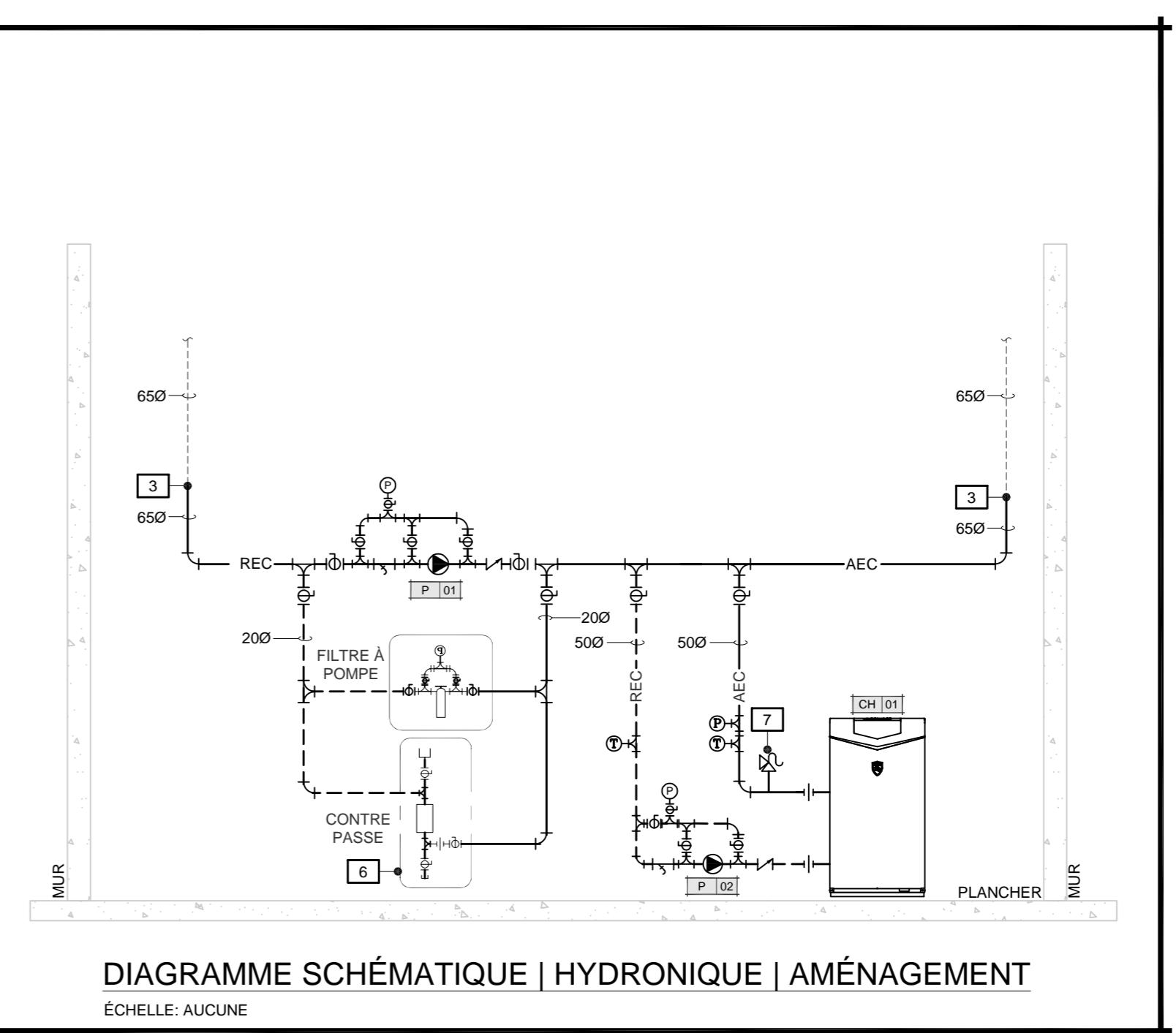
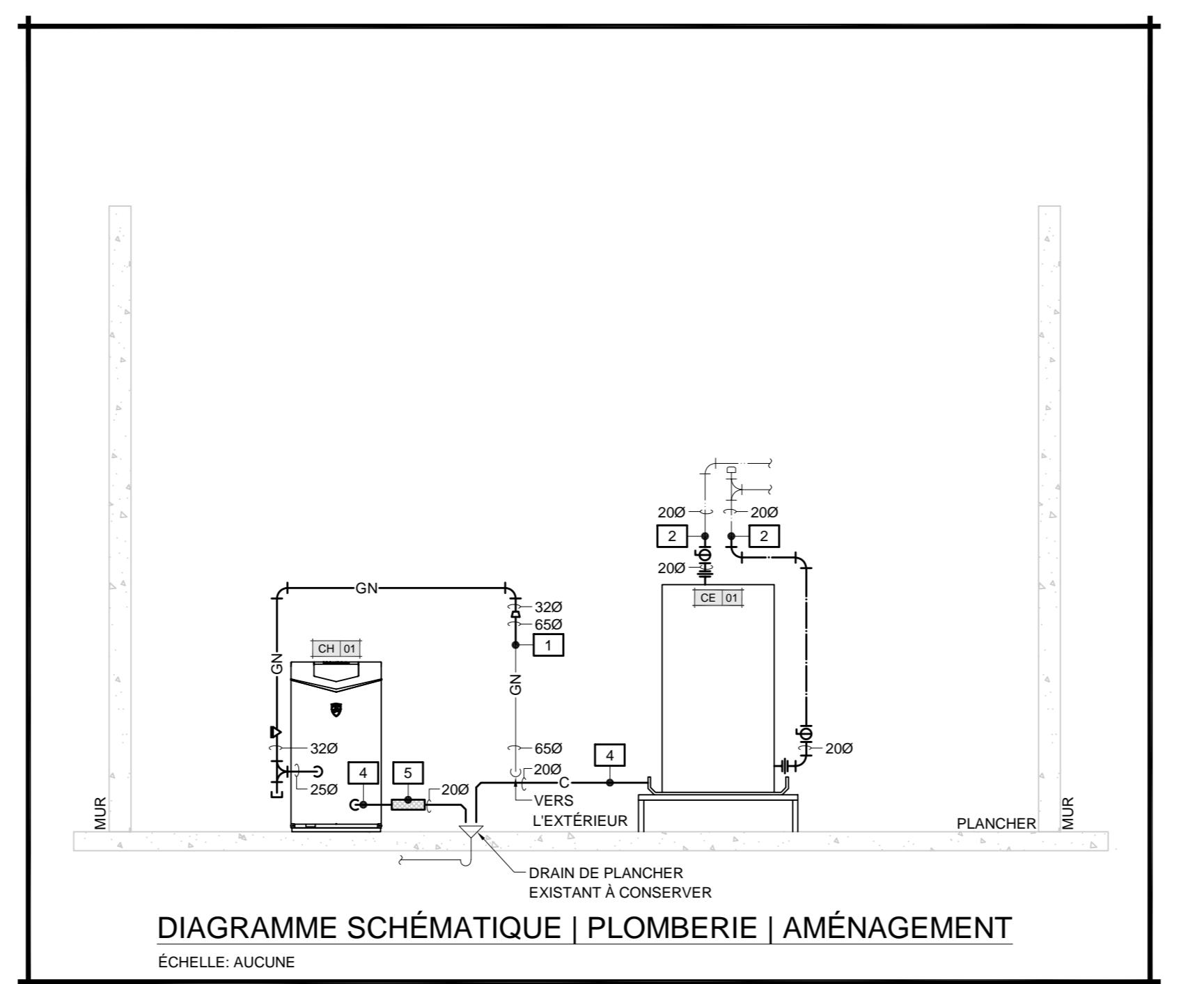
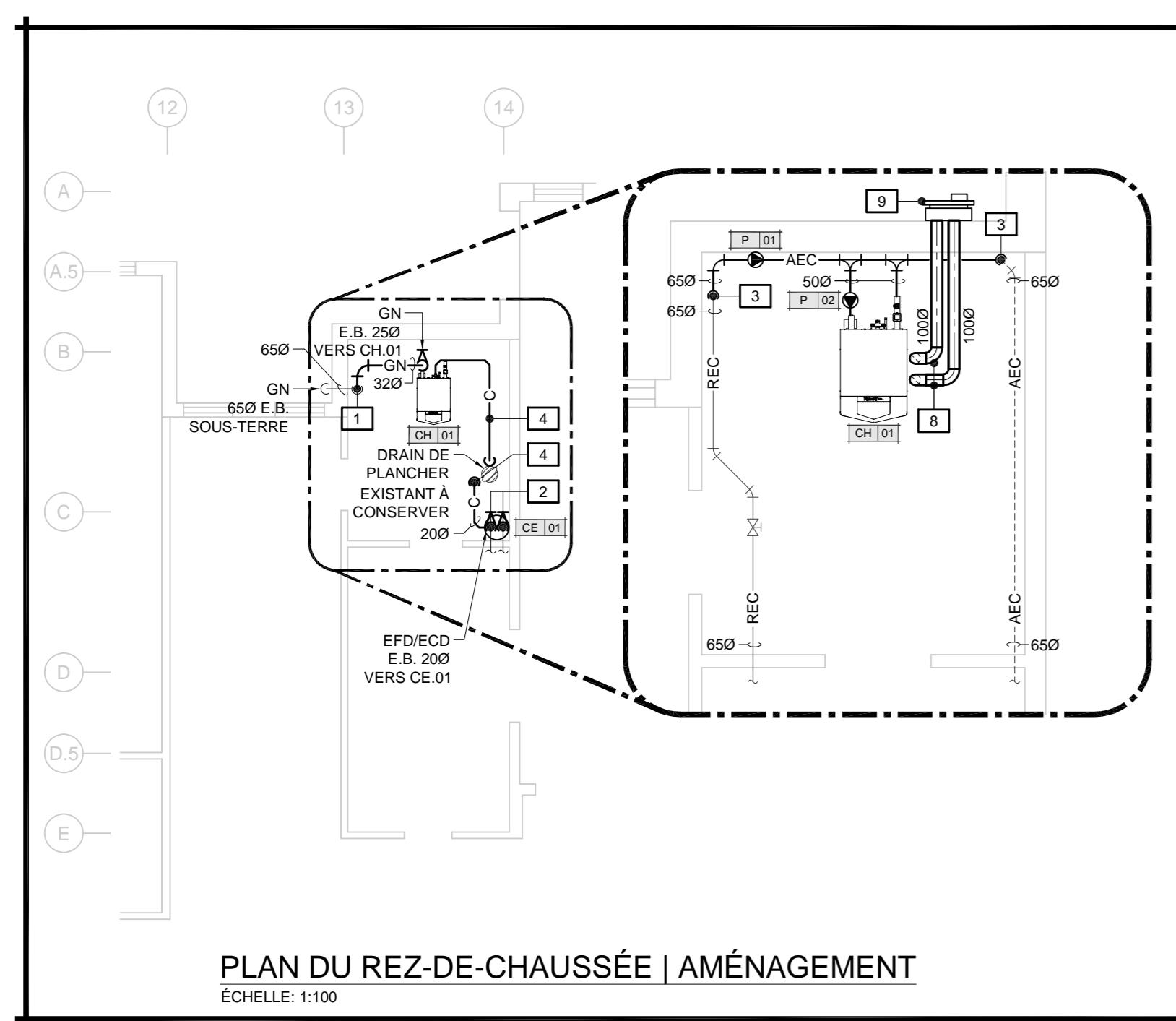
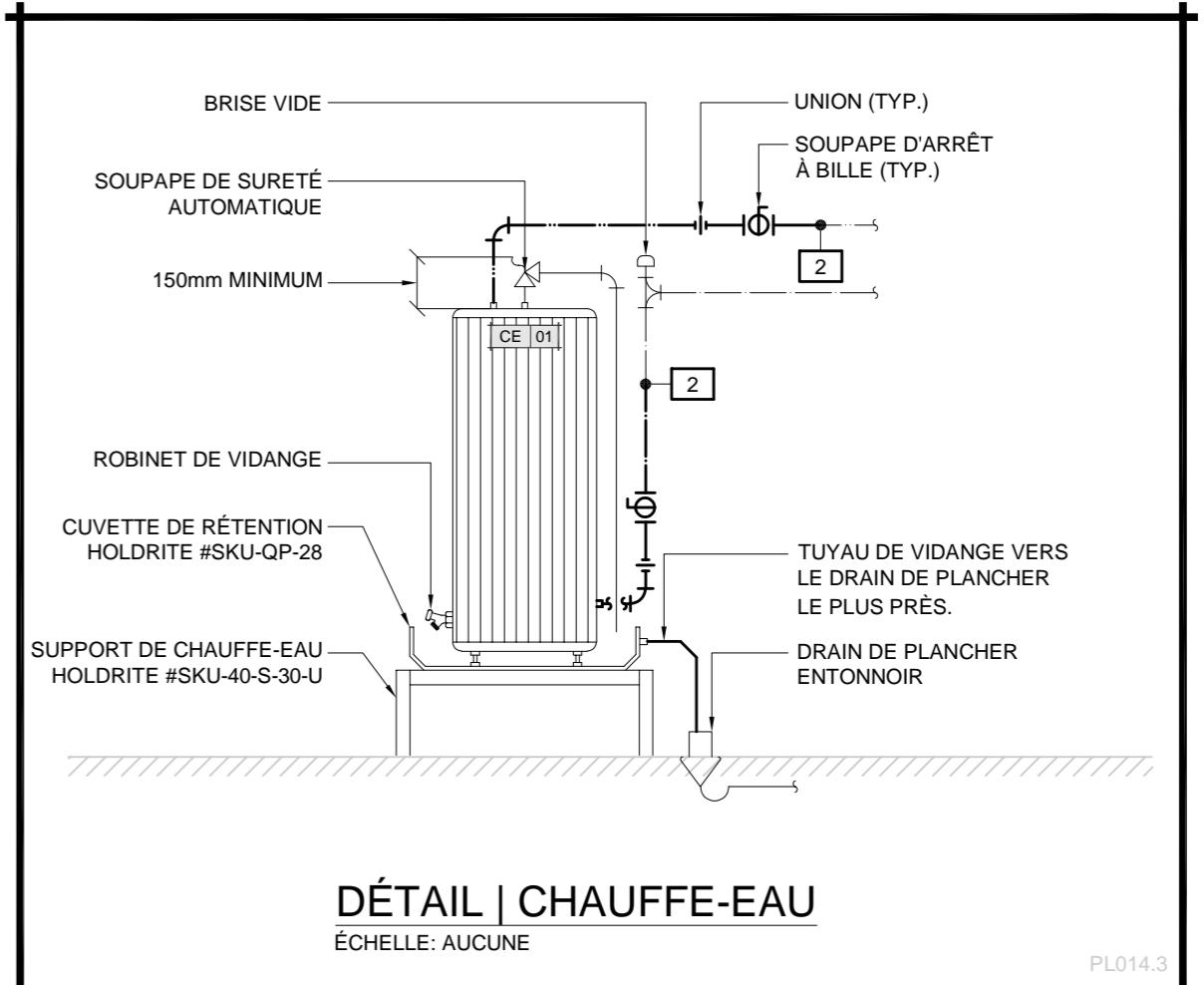
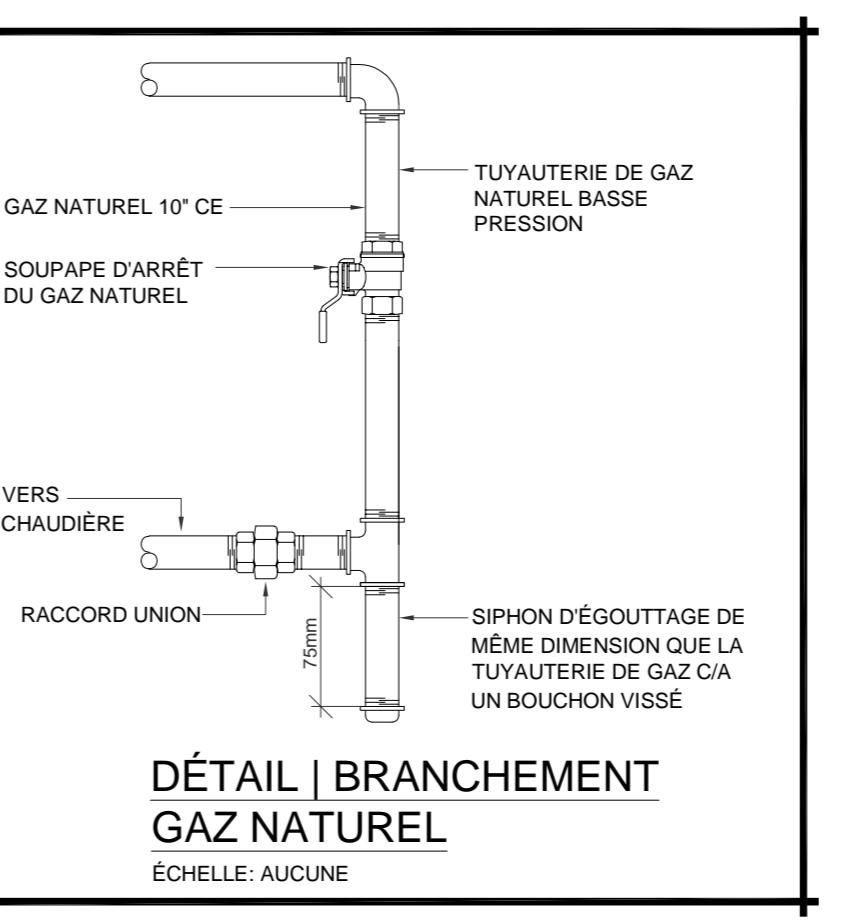
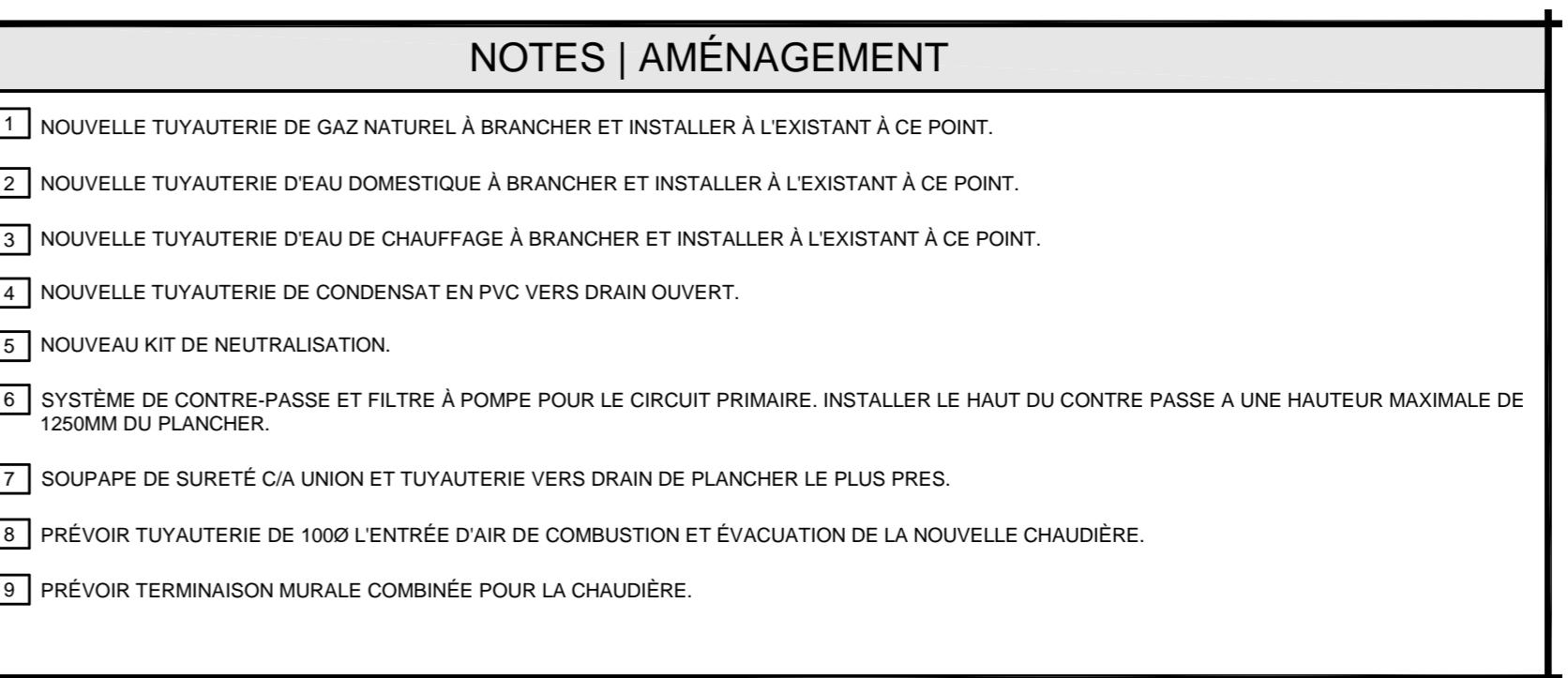
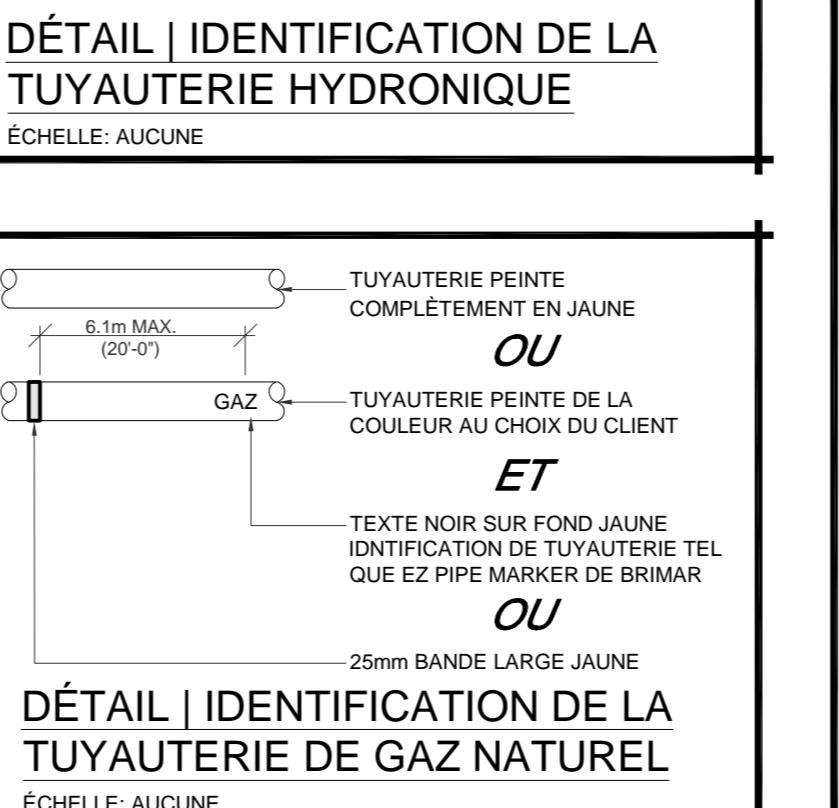
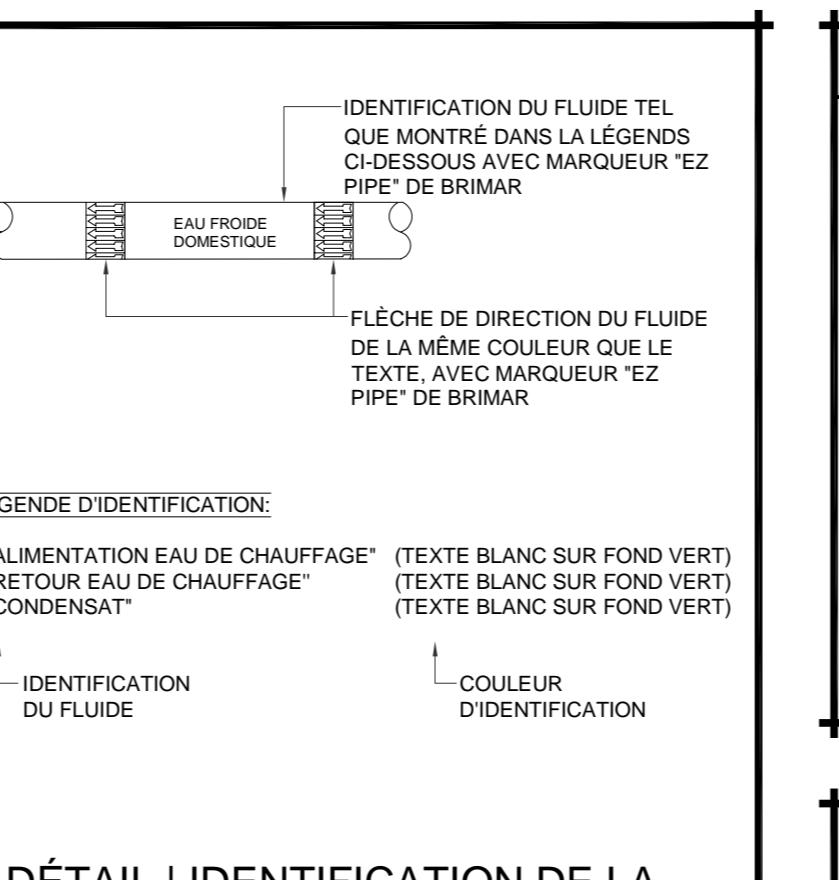
échelle / scale
AUCUNE

TABLEAU CHAUFFE-EAU											
IDEN.	MARQUE	MODÈLE	TYPE	CAPACITÉ (GPM) (GAL. US)	ÉLECTRICITÉ		RACCORD EAU (mm)	RACCORD CONDENSAT (mm)	DIMENSIONS LxLxH (mm)	POIDS (Kg)	NOTES
					V/Ø/Hz	WATTS					
CE-01	GIANT	172E-2F8M-E6	EAU	74	208/1/60	4500W	20Ø	20Ø	610Øx1520	89	1-2-3-4

TABLEAU CHAUDIÈRE DE CHAUFFAGE														
IDEN.	MARQUE	MODÈLE	TYPE	COMBUSTIBLE	CAPACITÉ		ÉLECTRICITÉ	AIR DE COMBUSTION (mm)	CHEMINÉE (mm)	RACCORD EAU (mm)	RACCORD CONDENSAT (mm)	DIMENSIONS LxLxH (mm)	POIDS (Kg)	NOTES
					BRUTE (MBH)	NETTE (MBH)	V/Ø/Hz							
CH-01	LOCHINVAR	KBX0400N	CONDENSATION	GAZ NATUREL	399	337	120V/1Ø/60Hz	100	100	50	15	610x1080x1143	165	1-2-3-4-5

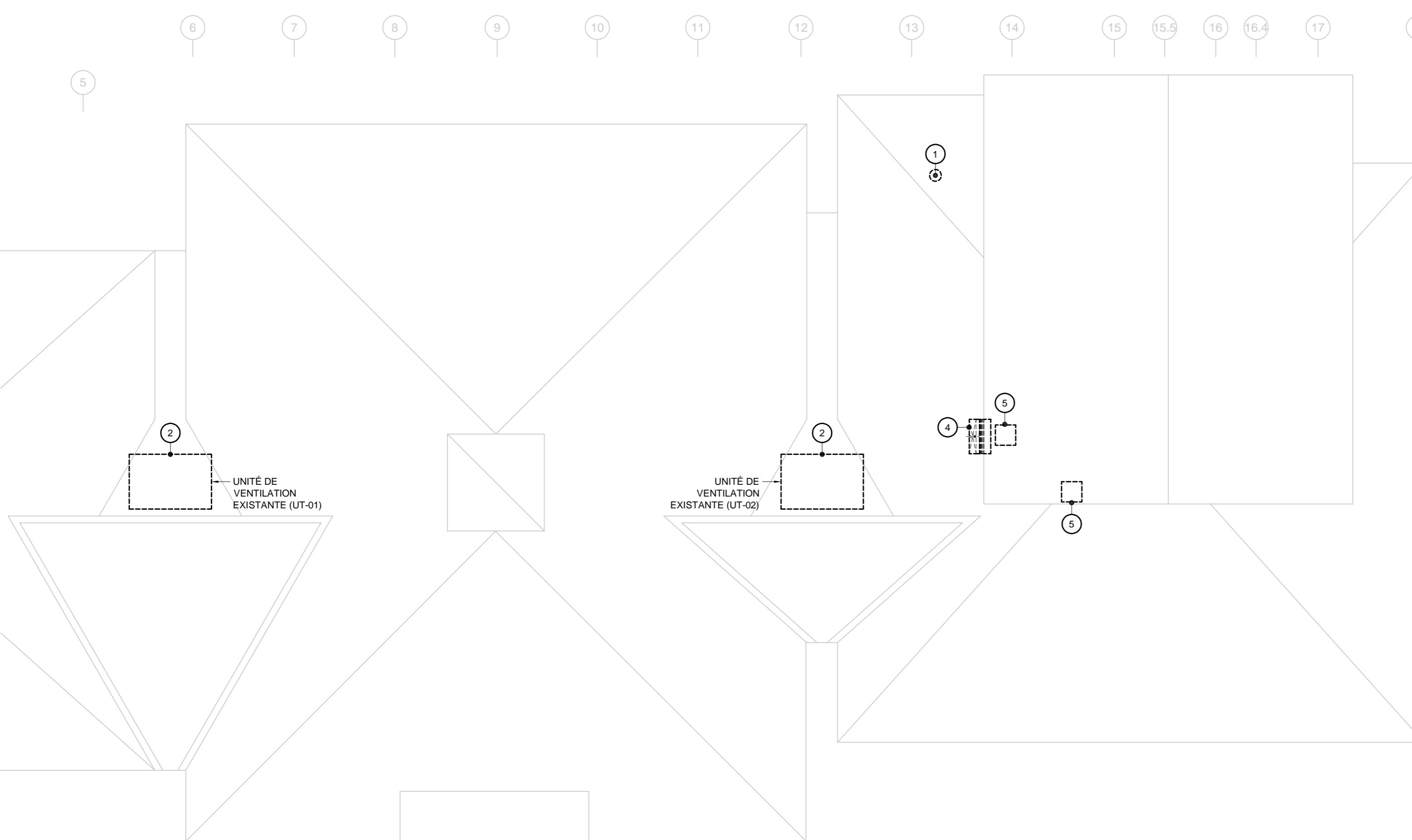
TABLEAU POMPE								
IDEN.	MARQUE	MODÈLE	DÉBIT (L/S)	PERTE DE PRESSION (pi H2O)	ÉLECTRICITÉ			NOTES
					RACCORD (V/Ø/Hz)	PUISSEANCE (W)	MCA (A)	
P-01	GRUNDFOS	MAGNA 3 40-80 GF	3.16	12.0	120/1/60	285	2.57	1
P-02	GRUNDFOS	MAGNA 3 40-80 GF	2.41	10.0	120/1/60	285	2.57	1

TABLEAU ÉQUIPEMENT DE TRAITEMENT D'EAU	
IDEN.	DÉTAILS
FILTRE À POMPE	MAGNUS FCF-H-2;UN (1) BOÎTIER FILTRANT À CARTOUCHE EN ACIER INOXYDABLE 304 ET TÊTE EN LAITON PLAQUÉ DE NICKEL AVEC UNE PRESSION D'OPÉRATION MAXIMALE DE 1723 KPA (250 PSI (LBF/PO2)). LA TEMPÉRATURE D'OPÉRATION MAXIMALE EST DE 121°C (250°F). LES DIMENSIONS DU BOÎTIER SONT LES SUIVANTES : 105 MM (4 1/8") DE DIAMÈTRE PAR 578 MM (22 3/4") DE HAUTEUR
CONTRE PASSE	MAGNUS MODÈLE PF2X4HP INSTALLÉ AU MUR À UN MINIMUM DE 305mm DU SOL.



NOTES | DÉMOLITION

- ① CHEMINÉE AU TOIT EXISTANT À ENLEVER C/A CONDUIT DE VENTILATION ET TOUS SES ACCESSOIRES. L'ENTREPRENEUR GÉNÉRAL SERA RESPONSABLE DE RAGRÉER L'OUVERTURE AU TOIT.
- ② UNITÉ DE VENTILATION EXISTANTE À DÉBRANCHER ET ENLEVER C/A TOUS LES CONTRÔLES, SUPPORTS ET ACCESSOIRES ASSOCIÉS.
- ③ BOÎTE TERMINALE EXISTANTE À DÉBRANCHER ET ENLEVER C/A CONTRÔLES, SUPPORTS ET TOUTES LES ACCESSOIRES ASSOCIÉS.
- ④ CONDUIT DE VENTILATION À DÉBRANCHER ET ENLEVER C/A TOUTES LES ACCESSOIRES ASSOCIÉS.
- ⑤ RETIRER LA GRILLE ET LE CONDUIT DE VENTILATION DANS LE SOFFITE JUSQU'À L'UNITÉ DE VENTILATION À L'INTÉRIEUR C/A TOUTES LES ACCESSOIRES ET SUPPORTS ASSOCIÉS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE RAGRÉER L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT.



EXTRAIT DE LA TOITURE | C.V.C.A | DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1:100



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEÉ | C.V.C.A | DÉMOLITION

ÉCHELLE: 1:100

01 COORDINATION 2025/11/25
no. émis pour | issued for date

projet project

REEMPLACEMENT DES
SYSTÈMES MÉCANIQUES

296 Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

titre title

MÉCANIQUE
C.V.C.A.
PLAN DU RDC ET TOIT
DÉMOLITION

dessiné par / drawn by
M. SERVANT no. de contrat / contract no.
KK25-054

conçu par / designed by
R. CHARTRAND, ING. date

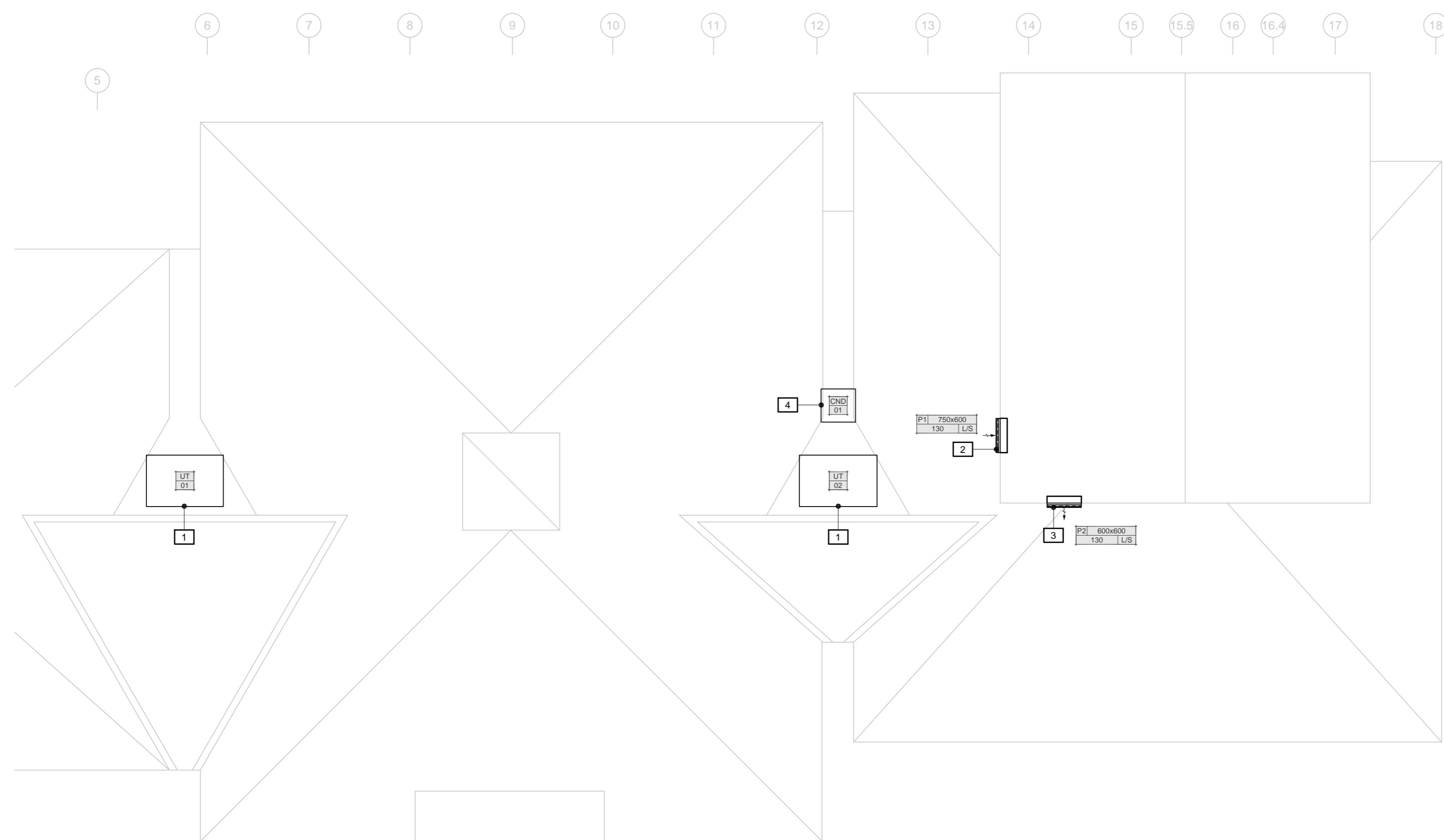
approuvé par / approved by
R. CHARTRAND, ING. plan no. / drawing no.

échelle / scale
AUCUNE

M06

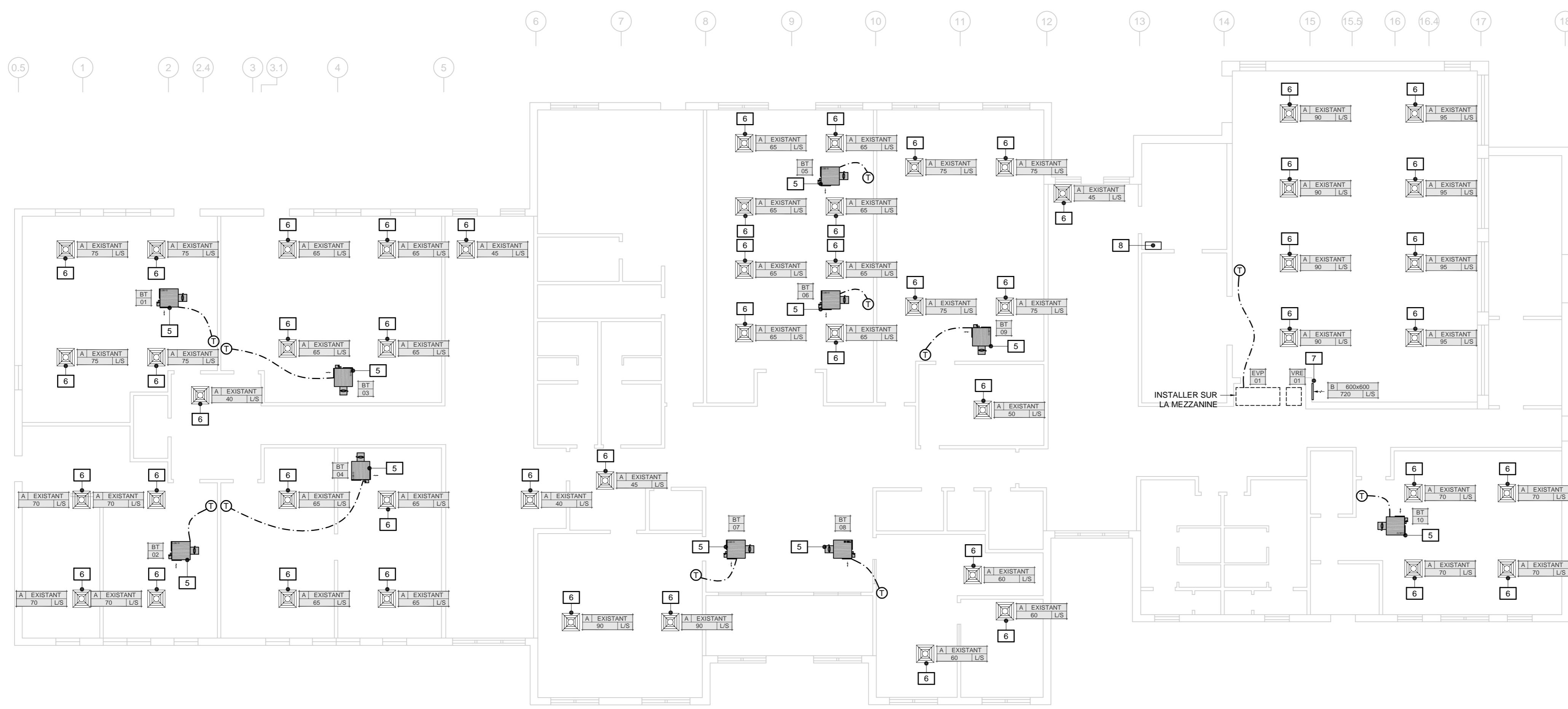
NOTES | AMÉNAGEMENT

- 1 PRÉVOIR NOUVELLE UNITÉ ET RACCORDER LES OUVERTURES DE RETOUR ET ALIMENTATION D'AIR AUX CONDUITS EXISTANTS. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE POUR LES TRAVAUX D'ÉTANCHÉISATION EN TOITURE.
- 2 NOUVELLE PERSIENNE D'ADMISSION D'AIR FRAIS.
- 3 NOUVELLE PERSIENNE D'ÉVACUATION.
- 4 PRÉVOIR NOUVEAU CONDENSEUR SUR SUPPORT EN TOITURE.
- 5 PRÉVOIR NOUVELLE BOÎTE TERMINALE ET RACCORDEMENT AUX CONDUITS D'ALIMENTATION ET RETOUR EXISTANTS DANS L'ENTREPLOFOND.
- 6 BALANCER LE DIFFUSEUR EXISTANT AU DÉBIT DÉMONTRE.
- 7 PRÉVOIR GRILLE DE RETOUR POUR LA NOUVELLE UNITÉ DE GYMNASSE.
- 8 PANNEAU DE COMMANDE DES UNITÉS DE TOIT (UT-01 ET 02)



EXTRAIT DE LA TOITURE | C.V.C.A | AMÉNAGEMENT

ÉCHELLE: 1:100



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSEÉ | C.V.C.A. | AMÉNAGEMENT

ÉCHELLE: 1:100

01 COORDINATION 2025/11/25

no. émis pour | issued for date

projet project

REEMPLACEMENT DES
SYSTÈMES MÉCANIQUES

296 Chemin Vanier, Gatineau, Québec.

titre title

MÉCANIQUE
C.V.C.A.

PLAN DU RDC ET TOIT
AMÉNAGEMENT

dessiné par / drawn by
M. SERVANT no. de contrat / contract no.
KK25-054

conçu par / designed by
R. CHARTRAND, ING. date
OCTOBRE 2025

approuvé par / approved by
R. CHARTRAND, ING. plan no. / drawing no.

échelle / scale
AUCUNE

M07

COND.	ÉVAP.	DÉBIT L/S	TYPE	CAPACITÉ DE REFROIDISSEMENT (kW)		CAPACITÉ DE CHAUFFAGE (kW)	CHAUFFAGE AUXILIAIRE		RÉF.	TUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRANT LIQUIDE	TUYAUTERIE DE RÉFRIGÉRANT GAZEUX	TUYAUTERIE DE DRAINAGE	ÉVAPORATEUR			CONDENSEUR			NOTE			
				TOTALE	SENSIBLE		TYPE	CAP. (kW)					MARQUE	MODÈLE	ÉLECTRIQUE V / Ø / Hz / MCA	MARQUE	MODÈLE	ÉLECTRIQUE V / Ø / Hz / MCA				
				CND-01	EV-01	720	THERMOPOMPE	13.9	9.87	15.7	ÉLECTRIQUE	18	R-454B	100mm	220mm	200mm	YORK	JHE48DSCG2SS1	240 / 1 / 60 / 104	YORK	YH648E2S11	240 / 1 / 60 / 27
NOTES SPÉCIFIQUES:																						
1. PRÉVOIR SUPPORT DE MARQUE ÉCOFOOT MODÈLE EFMD10-PB5CB48-4																						
2. PRÉVOIR THERMOSTAT PROGRAMMABLE 7J/24H C/A BOÎTIER VERROUILLABLE.																						
NOTES GÉNÉRALES:																						
1. L'ENTREPRENEUR EN RÉFRIGÉRATION DEVRA PRÉVOIR DES SOUPPLES D'ISOLEMENTS SUR LA TUYAUTERIE ET CE À TOUS LES ÉQUIPEMENTS.																						
2. L'ENTREPRENEUR DEVRA PRÉVOIR TOUS LES ACCESSOIRES REQUIS POUR RENDRE LE SYSTÈME OPÉRATIONNEL.																						

TABLEAU UNITÉS DE TOITURE													
IDEN.	MARQUE	MODÈLE	DÉBIT ALIMENTATION	DÉBIT D'AIR FRAIS	PRESSION STATIQUE	CAPACITÉ THERMOPOMPE		CHAUFFAGE AUXILIAIRE		ALIMENTATION ÉLECTRIQUE		NOTE	
			(L/s)	(L/s)	(PO D'EAU)	REFROIDISSEMENT (kW)	CHAUFFAGE @ -8°C (kW)	TYPE	CAP. (kW)	V / Ø / Hz	MCA	MOP	
UT-01	YORK	WP078E24R5BEACA2C1	1225	170	1.25	25.3	12.3	ÉLECTRIQUE	24.0	575 / 3 / 60	42	45	1-2
UT-02	YORK	WP102E36R5BEACA2C1	1600	225	1.25	30.7	15.5	ÉLECTRIQUE	36.0	575 / 3 / 60	59	60	1-2

TABLEAU VENTILATEUR À RÉCUPÉRATION DE CHALEUR						
IDEN.	DÉBIT ALIMENTATION (L/s)	DÉBIT ÉVACUATION (L/s)	MARQUE	MODÈLE	ÉLECTRIQUE V / Ø / Hz / MCA	NOTES
VRE-01	130	130	ALDES	E280-SRG	120 / 1 / 60 / 2.90	1-2-3

TABLEAU BOÎTES TERMINALES								
IDEN.	MARQUE	MODÈLE	DÉBIT D'AIR (L/s)	DIMENSION DES RACCORDS (mm)		NOTES		
			MAX.	MIN.	ENTRÉE			
BT-01	PRICE	LGB-10	300	120	450x300	450x300	4000	1-2-3-4
BT-02	PRICE	LGB-10	280	112	450x300	450x300	4000	1-2-3-4
BT-03	PRICE	LGB-10	305	122	450x300	450x300	4000	1-2-3-4
BT-04	PRICE	LGB-10	300	120	450x300	450x300	4000	1-2-3-4
BT-05	PRICE	LGB-8	260	104	350x300	350x300	3500	1-2-3-4
BT-06	PRICE	LGB-8	260	104	350x300	350x300	3500	1-2-3-4
BT-07	PRICE	LGB-8	225	90	300x300	300x300	3000	1-2-3-4
BT-08	PRICE	LGB-8	180	72	300x300	300x300	3000	1-2-3-4
BT-09	PRICE	LGB-10	395	158	500x300	500x300	4000	1-2-3-4
BT-10	PRICE	LGB-10	280	112	450x300	450x300	4000	1-2-3-4

TABLEAU PERSIENNES					
IDEN.	TYPE	DÉBIT L/S	DIMENSIONS (mm)	MARQUE	MODÈLE
P1	ÉVACUATION	130	600x600	RUSKIN	ELF445DX
P2	ADMISSION	130	750x600	RUSKIN	ELF445DX

NOTES:
1- COORDONNER COULEUR DES PERSIENNES AVEC LA COULEUR DE L'ENVELOPPE.

